



Rapport de l'Inspection générale de l'environnement

IGE/06/045

le 25 juin 2007

L'environnement nouvel enjeu pour le mécénat d'entreprise *Annexes*

Par

Dominique LEGRAIN

Inspection générale de l'environnement



SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | LES BÉNÉFICIAIRES DU MÉCÉNAT | 1 |
| 1.1 | Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'homme (FNH) | 1 |
| 1.2 | Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE)..... | 4 |
| 1.3 | Fondation Sansouire / Station biologique de la Tour du Valat | 6 |
| 1.4 | Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage | 9 |
| 1.5 | Réseau des Grands sites de France..... | 11 |
| 1.6 | Fédération des parcs naturels régionaux | 13 |
| 1.7 | Réserves naturelles de France | 15 |
| 1.8 | Parcs nationaux de France | 16 |
| 1.9 | Fédération française de la randonnée pédestre..... | 21 |
| 1.10 | Rivages de France | 25 |
| 1.11 | Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres | 27 |
| 1.12 | Ligue pour la protection des oiseaux..... | 30 |
| 1.13 | Fondation du patrimoine | 32 |
| 2 | LES ENTREPRISES MÉCÈNES..... | 36 |
| 2.1 | Fondation EDF | 36 |
| 2.2 | Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer | 39 |
| 2.3 | Dexia / Crédit local..... | 40 |
| 2.4 | Fondation d'entreprise Gaz de France..... | 41 |
| 2.5 | Danone..... | 42 |
| 2.6 | Fondation d'entreprise Procter & Gamble France pour la protection du littoral | 44 |
| 2.7 | Fondation d'entreprise Veolia environnement | 46 |
| 2.8 | Fondation Nature et Découvertes | 48 |
| 2.9 | Fondation Yves Rocher – Institut de France | 51 |
| 3 | LE SECTEUR PROFESSIONNEL DU MÉCÉNAT | 52 |
| 3.1 | L'association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL)..... | 52 |
| 3.2 | La Fondation de France | 54 |
| 3.3 | L'Institut de France | 57 |
| 3.4 | Le Centre français des fondations | 60 |
| 4 | LE POIDS DU SECTEUR ASSOCIATIF | 61 |
| 5 | LE POINT DE VUE DE CHEFS D'ENTREPRISES | 62 |
| 5.1 | Le point de vue de Philippe Laget..... | 62 |
| 5.2 | L'engagement de la banque HSBC pour combattre le réchauffement climatique | 64 |
| 6 | POINTS DE REPÈRES | 65 |

Les annexes, que celles-ci concernent les bénéficiaires du mécénat ou les entreprises mécènes, sont présentées à titre d'illustration. Elles n'ont, cela va de soi, aucun caractère d'exhaustivité. L'inventaire méthodique des acteurs du mécénat et des opérations conduites au bénéfice de l'environnement reste à faire.

1 LES BÉNÉFICIAIRES DU MÉCÉNAT

1.1 Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'homme (FNH)

En 1990, Nicolas Hulot crée la Fondation Ushuaïa, sous l'égide de la Fondation de France.

En 1995, la Fondation prend le nom de Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

En 1996, 5 ans après sa création, la Fondation est reconnue d'utilité publique¹. Actuellement, la Fondation Nicolas Hulot est la seule fondation reconnue d'utilité publique spécialisée dans l'éducation à l'environnement.

La vocation de la FNH est de : « *Contribuer à la découverte de la nature et à la protection de l'environnement par l'exploration, la recherche, l'éducation et la communication... Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du développement durable* ».

La FNH est membre de divers organismes fortement impliqués dans la défense de l'environnement :

- Comité national du développement durable (CNDD).
- Comité français de l'UICN.
- Comité 21.
- Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD).
- la FNH a le statut d'ONG consultative auprès du Conseil économique et social de l'ONU et de l'Organisation internationale de la francophonie.

La Fondation dispose d'un comité de veille écologique composé de 29 personnalités scientifiques en activité, et d'un comité permanent au sein du comité de veille écologique de 4 membres, qui se réunit 1 fois par mois.

Partenaires mécènes

75% des recettes de la Fondation proviennent du mécénat. Assise sur la notoriété de son fondateur, la Fondation distingue quatre catégories de partenaires :

- *Partenaires fondateurs* : engagements par conventions de 3 ans renouvelables, pour des montants financiers relativement élevés, définis au préalable. Les membres fondateurs soutiennent l'ensemble des activités de la Fondation et siègent au CA de la FNH.
- La Fondation comptait trois membres fondateurs, en 1990 : EDF, Rhône-Poulenc et Ville de Paris. En 2006, les membres « fondateurs » sont : EDF, TF1 et l'Oréal. Dans la période intermédiaire ont été membres fondateurs : Monoprix et Marque Repère.
- *Partenaires programmes* : conventions de 3 ans renouvelables, pour des montants financiers moindres que ceux des membres fondateurs. Soutien à un ou plusieurs programmes de la Fondation. ASF a soutenu la campagne en faveur de la biodiversité, Bouygues Télécom la campagne sur le changement climatique, Valorplast (collecte de bouteilles en plastique) le « *Défi pour la Terre* », Groupe IP Télécoms (maintenance et distribution de systèmes de téléphonie) a participé à la restauration du *Fleur de Lampaul*, la Société Générale soutient le programme Eau.

¹ Décret du 1^{er} août 1996 (J.O. du 6 août).

- *Partenaires opérationnels* : soutien à des opérations circonscrites au sein de programmes particuliers, pour des montants définis à l'avance, plus faibles que pour les partenaires programmes. La Caisse des Dépôts et Consignations et le réseau des pharmaciens Giphar ont soutenu l'opération « *Chantons le défi pour la Terre* ».
- *Collège des partenaires PME* : conventions annuelles reconductibles. Soutien à des opérations particulières. Ont adhéré à ce nouveau collège : DAW France (filiale d'un groupe allemand spécialisé dans la peinture), Cheminées Seguin Duteriez, Culture Vélo (réseau de magasins de cycles). Les entreprises sont mentionnées sur les documents de la FNH par la mention « Collège des partenaires PME ».

La Fondation Nicolas HULOT, qui bénéficie d'une très forte notoriété et fait l'objet d'une gestion très professionnelle, reçoit des dizaines de sollicitations d'entreprises par mois. Elle s'attache à sélectionner ses partenaires en fonction de la nature de leur activité et du montant de leur participation financière.

La FNH exclut toutes les formes de parrainages (opérations à caractère publicitaire) et toutes les opérations de produits-partage (versement d'une soule pour tout produit labellisé, vendu par l'entreprise).

De plus la Fondation exige le respect de certains comportements de la part de ses entreprises mécènes. Une « Charte » définit les critères à remplir par les « *entreprises partenaires* » :

- respect des réglementations environnementales en vigueur, nationales et européennes,
- existence d'une politique environnementale ou de développement durable au sein de l'entreprise,
- intérêt manifesté par l'entreprise pour les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement,
- volonté de s'engager dans un partenariat d'une durée de trois ans ou plus, dont les actions peuvent être précisées, au fur et à mesure du déroulement du partenariat.

Actions et programmes

La FNH se caractérise et se différencie d'un grand nombre d'autres porteurs de projets par le foisonnement de ses initiatives en faveur de l'éducation à l'environnement.

- La FNH dispose du voilier-ambassadeur *Fleur de Lampaul* (gestion par la FNH qui en est l'armateur).
- École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (Branféré/Morbihan²) :
 - accueil des scolaires,
 - ateliers sur les déchets, l'énergie....,
 - accueil des lauréats du concours « *Respecter la nature est un jeu d'enfants* », mené en partenariat avec Marque Repère et les Centres E.Leclerc,
 - création d'un fonds de solidarité « *Cap nature pour tous* » pour permettre aux enfants et aux familles en difficulté de bénéficier de loisirs éducatifs mis en oeuvre par l'école Nicolas Hulot, financé en partenariat avec la Fondation Ensemble,
 - accueil de séminaires, colloques, stages de formation destinés aux entreprises, collectivités, associations....

² Le domaine de Branféré, essentiellement connu pour son parc animalier, a été légué à la Fondation de France par Paul et Hélène Jourde, à la fin des années 80. L'École Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme est gérée par une association qui réunit la Fondation Nicolas Hulot et la Fondation de France.

▪ Encartage dans *Le Petit Larousse Illustré*, édition 2006, d'un cahier de 32 pages réalisé par la FNH « *La Terre, une planète vivante* » (tirage à plus d'un million d'exemplaires).

Campagne en faveur de la biodiversité « *Sans nature pas de futur* ».

▪ Opération pour la sauvegarde des tortues d'Hermann (Var et Corse), conduite en partenariat avec l'association Noé Conservation et les Autoroutes du Sud de la France (ASF).

Campagne « *Mer vivante* », qui prend le relais de la campagne « *SOS Planète Eau* ».

▪ Programme « *Défi pour la Terre* », lancé en mai 2005, en collaboration avec l'ADEME :

- réalisation de gestes simples et concrets au quotidien,
- création du site Internet : www.defipourlaterre.org,
- personnalités médiatiques engagées comme ambassadeurs du *Défi pour la Terre*,
- diffusion à 3 millions d'exemplaires du « *Petit livre vert* », financé par la chaîne de distribution E.Leclerc.

▪ Concours scolaire « Chantons le Défi pour la Terre ».

Edition du « Calendrier perpétuel Ushuaïa » qui propose la photo d'un milieu naturel, pour chaque jour de l'année, accompagné d'un texte qui conseille un « écogeste » : 365 gestes, infos ou citations pour mieux comprendre et respecter la nature.

▪ Soutien de partenaires : Affichage J.C. Decaux, Mediavision, Nature et découvertes.

- Bourses

- 42 projets en 2005 ont bénéficié de bourses de la FNH, (190 000 € de subventions).
- Les « *Coups de pouce* » consistent à attribuer des aides de 300 à 500 € à des projets en faveur de l'éducation à l'environnement.
- Les « *Coups de cœur* » se traduisent par l'octroi d'un soutien moral à des projets ponctuels en faveur de l'environnement avec autorisation d'utiliser la mention « *Avec le soutien de la Fondation Nicolas Hulot* ».

- Conférences

- Nombreuses interventions de Nicolas Hulot dans les manifestations et conférences en faveur du développement durable.
- Interventions et conférences des membres du Comité de veille écologique de la FNH

La FNH a reçu le prix « Charte Bleue 2005 », décerné par les Armateurs de France, pour l'ensemble de ses actions en faveur de la protection de la mer et du littoral.

Ressources financières

Bilan 2005 :

- dons et legs : 272 000 €.
- mécénat, partenariat, subventions : 3 910 000 €.
- effectif de 25 personnes, dont 1/3 se consacre aux relations avec les entreprises.

Fondation Nicolas Hulot

Président-fondateur : Nicolas Hulot

Directrice : Cécile Ostria

6, rue de l'Est

92100 Boulogne-Billancourt

Tél. 01 41 22 10 70

www.fondation-nicolas-hulot.org

1.2 Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE)

L'Office français de la FEEE est la section française de la Fondation pour l'éducation à l'environnement (FEE), association internationale de droit britannique qui regroupe 44 pays sur 5 continents.

Organisation internationale

La Fondation pour l'éducation à l'environnement (FEE) est une ONG créée en 1981 aux Pays-Bas, par des experts du Conseil de l'Europe concernés par l'éducation à l'environnement.

La Fondation a pour vocation la promotion du développement durable par l'éducation à l'environnement à travers 2 types d'activités :

- campagnes de promotion pour un tourisme durable,
- programmes d'éducation à l'environnement en milieu scolaire.

La FEE est actuellement présidée par Jan Eriksen, également président de l'Office danois « *Danish Outdoor Council* ».

La FEE est sous forte influence de l'Europe du Nord : au cours des 25 dernières années, la présidence a été assurée successivement par un Hollandais, deux Danois, un Anglais et de nouveau un Danois.

La FEE assure une certaine péréquation financière entre ses membres, afin de soutenir les programmes des organisations nationales dépourvues de ressources.

Section française

Créé en 1983, l'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (OF-FEEE), développe 4 des 5 campagnes de la FEE :

▷ *Éco-Ecole*

- Le label « *Pavillon vert* » est décerné aux établissements scolaires qui se mobilisent pour l'environnement (acteurs et partenaires de l'établissement sont appelés à effectuer un diagnostic de leur lieu de vie afin d'y apporter des améliorations concrètes).
- Mise en place de la norme ISO 14001 par le biais des agendas 21.

▷ *Le Pavillon Bleu*

- Initiative française (1987) développée par la FEE au niveau international, qui a eu un impact important sur la notoriété de l'organisation.
- Label qui récompense les communes et les ports de plaisance qui inscrivent leur action dans une démarche de développement durable.
- En 2005, 35 pays ont bénéficié du Pavillon Bleu, qui a été décerné à 2 472 plages et 635 ports de plaisance.
- Le Pavillon Bleu bénéficie de sponsors au niveau international et partenariats spécifiques pour certaines organisations nationales.

▷ *Jeunes reporters pour l'environnement*

- Initiative française (1993) reprise au niveau international.
- Collégiens et lycéens, encadrés par leurs enseignants mènent des enquêtes journalistiques sur les thématiques d'environnement local et font connaître leurs conclusions par le biais d'articles et de reportages photos.
- 180 000 visites sur le site Web consacré à ce programme, en 2005.
- Principales thématiques abordées : agriculture, urbanisme, protection du littoral, énergie, déchets, ressources en eau, changement climatique...

▷ *La Clef Verte*

- Label de bonne gestion environnementale décerné aux hébergements touristiques (campings, hôtels...).
- Contrôle de performances, en fonction de critères européens, des consommations d'eau, d'énergie, d'utilisation de produits chimiques, de production de déchets...

Partenaires mécènes

Les exemples suivants récapitulent différentes opérations qui se sont déroulées de 1983 à 2006, certains partenariats ne s'étant engagés que pour des durées limitées ou pour des opérations spécifiques :

- éducation à l'environnement : Banque Populaire,
- *Pavillon Bleu* : Compagnie Générale des Eaux, Eco-Emballages,
- *Clef Verte* : O'Hara (filiale de Beneteau),
- *Eco-Ecole* : Toyota (partenariat au niveau européen),
- changements climatiques : Siemens,
- alimentation : Fondation Ensemble, M. et Mme Brémond (Pierre et Vacances),
- tempête de 1999 : Procter & Gamble France,
- produits partage : le thon Petit Navire.

FEEE

Président : Bernard Mantiene

Directeur : Thomas Joly

36, rue Amelot 75011 Paris

Tél. 01 45 49 40 50 Fax : 01 45 49 27 69

www.fee-international.org

1.3 Fondation Sansouire / Station biologique de la Tour du Valat

1947 : achat du domaine de la Tour du Valat, en Camargue, par Luc Hoffmann.

Etudes sur la migration et le baguage des oiseaux d'eau à partir des années 50.

1954 : Création de la Station biologique de la Tour du Valat, institut de recherche privé, par Luc Hoffmann.

1961 : Luc Hoffmann participe à la création du WWF international.

1974 : la Station biologique de la Tour du Valat, près de 30 ans après l'achat du domaine, prend la forme juridique d'une fondation scientifique privée à but non lucratif.

1985 : Luc Hoffmann crée la Fondation internationale du Banc d'Arguin (qui concerne l'Afrique de l'Ouest).

1990 : Luc Hoffmann devient président-fondateur de la Société pour la protection de Prespa³ en Grèce.

Structure juridique

- La Fondation Tour du Valat, fondation (*mère*) de droit suisse, détient le capital et dispose d'une dimension internationale
- La Fondation Sansouire, fondation (*filie*) de droit français reconnue d'utilité publique, propriétaire des terrains et des installations, gère l'activité de la Station biologique de la Tour du Valat.

Missions

- Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, dont le champ d'action concerne la Camargue et l'ensemble du pourtour méditerranéen.
- Trois échelles spatiales d'intervention :
 - domaine de la Tour du Valat,
 - Camargue,
 - pourtour méditerranéen.
- Définition de la mission adoptée, en 1992, à l'issue de la conférence internationale sur les zones humides méditerranéennes de Grado (Italie) :
« arrêter la perte et la dégradation des zones humides méditerranéennes et de leurs ressources naturelles, les restaurer et promouvoir leur utilisation rationnelle ».
- Organisation scientifique qui génère de la connaissance.
- Mise en place d'un Observatoire des zones humides méditerranéennes (lacs, étangs, lagunes, gravières, estuaires, tourbières vallées alluviales, mares, marais, ruisseaux, prairies inondables...).
- Programmes de recherches scientifiques appliquées sur le fonctionnement des zones humides et les modes de gestion de ces zones humides. Programme spécifique sur les roselières (régulation hydraulique, rétention de sédiments et des nutriments, maintien de la biodiversité...). Programmes d'études sur les espèces animales prioritaires (flamant rose, hérons arboricoles, pélicans, poissons d'eau douce, cistude d'Europe...).
- Montrer la compatibilité entre conservation de la nature et développement.

³ ONG de droit grec qui s'est donnée pour mission de protéger les lacs de la région de Prespa, situés aux frontières de la Grèce, de l'Albanie et de la Macédoine.

- Le domaine de la Tour du Valat constitue un laboratoire en vraie grandeur d'expérimentation pour une gestion écologique des milieux naturels (on y dénombre 460 espèces de plantes, 300 espèces d'oiseaux).
- Contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs par la prise en compte de mesures agri-environnementales.
- Conservation des espèces et des populations :
 - Participation aux réseaux internationaux d'études des oiseaux d'eau. Bagueage des oiseaux.
 - Etude du cycle de vie des poissons.
- Encadrement d'étudiants français et étrangers à la Tour du Valat.
- Expertises pour tous les pays riverains de la Méditerranée.
- Animation de programmes d'enseignement supérieur.
- Publication d'ouvrages didactiques sur les zones humides.

Initiatives

- La Station de la Tour du Valat est à l'initiative de la convention de Ramsar sur la protection des zones humides, adoptée en 1971, en Iran. En 2003 : 130 pays membres, 1200 sites et 100 millions d'hectares concernés.
- Participation à la création du programme Medwet, qui est une déclinaison du programme Ramsar au niveau de la Méditerranée.
- La Fondation, privée, est à l'origine de nombreuses initiatives reprises par les pouvoirs publics. Rôle de laboratoire et d'incubateur financé pour l'essentiel par des fonds privés.
- Gestion expérimentale du domaine de la Tour du Valat. Gestion partagée avec les habitants de la commune d'Arles du marais du Verdier (120 ha).

Administration

- 60 salariés à temps plein.
- La Fondation est propriétaire d'un domaine de 2 548 ha en Camargue, dont la moitié est classée en réserve naturelle volontaire depuis 1984 (1 071 ha).
- Collaboration régulière avec un grand nombre de partenaires : Union européenne, Nations-Unies, conventions internationales de Barcelone, Berne, Ramsar, ONG, organismes de recherche, entreprises, particuliers, collectivités territoriales, acteurs locaux, associations, universités... La Fondation est un centre de recherche et de diffusion de la connaissance.
- La Fondation héberge la « Fondation internationale du Banc d'Arguin » (FIBA) créée à l'initiative de Luc Hoffmann, pour la conservation des écosystèmes côtiers et marins d'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Sénégal, Guinée-Bissau).
- La Fondation héberge également l'association Takh, qui œuvre pour la reconstitution d'un troupeau de chevaux de Przewalski dans les Causses, dans la perspective de les réintroduire en Mongolie, leur pays d'origine.

Ressources financières

- Dès 1974, le fondateur a doté la Tour du Valat d'un capital, géré par la Fondation « Pro Valat », dont les revenus couvrent environ 20% des frais de la structure (808000 € en 2006). Les revenus du capital ont fortement fluctué au cours des dernières années, en raison de « placements à risque ». Ceci engendre une fragilité certaine pour la stabilité des ressources de la Fondation Sansouire.

- La Tour du Valat est également soutenue par la Fondation MAVVA, qui œuvre largement dans le domaine de l'environnement (2 007 000 € versés à la Fondation Sansouire, en 2006). La Fondation MAVVA est intégralement alimentée par Luc Hoffmann sur ses ressources personnelles.
- La fortune de Luc Hoffmann provient des laboratoires Hoffmann-Laroche désormais repris sous le nom de Roche (découverte de l'aspirine par le grand-père de Luc Hoffmann).
- Luc Hoffmann soutient 3 programmes dans le domaine de l'environnement, qui concernent :
 - les Alpes,
 - le Bassin méditerranéen,
 - l'Afrique de l'Ouest.
- Budget 2006 de la Fondation Sansouire : 3,973 M €.
- La Fondation Sansouire ne bénéficie d'aucune subvention publique.
- Partenariat de faible ampleur avec le Groupe Lyondell Chimie France (industrie chimique installée à Fos), pour soutenir un projet Flamant rose.
- Contacts permanents avec la chambre de commerce et d'industrie d'Arles, les entreprises Alcatel, Lyondell et Solac.

Projet de club d'entreprises

- La Fondation Sansouire dépend actuellement essentiellement de la générosité des fondations suisses de Luc Hoffmann :
 - la Fondation Pro Valat qui dégage des revenus variables, affectés à la Fondation Sansouire,
 - la Fondation MAVVA qui a un engagement moral vis-à-vis de la Fondation Sansouire, qui pourrait cependant être remis en cause par les enfants de Luc Hoffmann.
- La Fondation Sansouire aurait intérêt à prendre plus d'indépendance vis-à-vis des 2 fondations suisses :
 - possibilité à l'étude de créer un club d'entreprises mécènes : Total, EDF, CMA / CGM⁴,
 - négocier le passage de la réserve naturelle volontaire (RNV) en réserve naturelle régionale (RNR) pour obtenir un soutien de la Région PACA. Ceci présenterait également l'avantage de mieux ancrer la Fondation dans la sphère publique, en reconnaissant la qualité de missions de service public aux activités de la Fondation.

Fondation Sansouire / Tour du Valat

Président d'honneur : Luc Hoffmann

Président de la Fondation Sansouire : Jean-Paul Taris,

Directeur général de la Tour du Valat : Jean Jalbert

Le Sambuc 13200 Arles

Tél. 04 90 97 20 13 / Fax : 04 90 97 20 19

secretariat@tourduvalat.org

www.tourduvalat.org

⁴ Troisième armateur mondial.

1.4 Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage

Fondation créée à l'initiative de Jacques Hamelin en 1979, reconnue d'utilité publique en 1983.

La fondation s'est fixée pour objectif d'acquérir (en pleine propriété, par location ou bail emphytéotique) des espaces naturels pour les restaurer et les gérer au mieux des intérêts de la faune sauvage.

La Fondation est épaulée par un Comité scientifique composé de personnalités scientifiques et d'universitaires.

Le financement de la Fondation est assuré par les 1 450 000 chasseurs qui versent une cotisation annuelle, via leurs fédérations départementales.

Certaines opérations d'acquisition de territoires font l'objet de financements croisés : ministère de l'Ecologie et du développement durable, Fonds de gestion de l'espace rural (FGER), Union européenne, régions, départements, communes.

Pour la gestion de certains de ses territoires, la Fondation passe des conventions avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou avec les Conservatoires régionaux d'espaces naturels (CREN).

Les missions de la Fondation s'articulent autour de quatre objectifs :

- gestion des territoires naturels d'importance nationale, régionale ou locale acquis par la Fondation ou qui lui sont confiés,
- participation à la réhabilitation des milieux dégradés,
- information et éducation du public à la protection rationnelle des milieux naturels,
- encouragement de toute action en faveur des milieux naturels.

Modalités de gestion

Les territoires acquis par la Fondation sont gérés par les Fédérations départementales de chasseurs (FDC).

La chasse sur les espaces naturels protégés est toujours sujet à débat, bien que la régulation du gibier, sous certaines conditions, soit utile à une gestion équilibrée des territoires. Certains terrains de la Fondation de la faune sauvage constituent des réserves naturelles non chassées, d'autres font l'objet d'une chasse raisonnée⁵.

La Fondation s'attache à la protection des milieux naturels fragiles (zones humides en particulier), elle réhabilite d'anciennes friches industrielles et d'anciennes exploitations agricoles.

Bilan

Au 1^{er} janvier 2006, la Fondation était propriétaire ou gestionnaire de 6 500 ha d'espaces naturels, dans 49 départements. Parmi les acquisitions figurent certains sites emblématiques :

Lac de Grand-Lieu : 650 ha acquis et mis en réserve. L'entretien et l'aménagement de la réserve ont été confiés à la FDC de Loire-Atlantique. Les missions de gestion sont multiples : faucardage des herbiers, entretien du réseau hydraulique et de la roselière, éradication des plantes envahissantes, inventaire faunistique et floristique, baguage des oiseaux migrateurs.

Étangs des Dombes : acquisition de 260 ha au nord de Lyon, dans la vallée de la Saône et de la plaine de l'Ain. Gestion par la FDC de l'Ain. Travaux de gestion : coupes de bois, plantation de plusieurs kilomètres de haies, creusement de nouveaux étangs, accueil d'universitaires et de scientifiques, protection du rôle de genêt et du courlis cendré, particulièrement menacés.

⁵ Alain Vivier, président de la Fondation, précise à ce sujet : « *Les chasseurs entendent être véritablement reconnus comme d'authentiques défenseurs de l'environnement... pas question de gommer la chasse dans les réalisations de la Fondation mais bel et bien de montrer qu'une nature bien gérée est une nature chassée.* »

Le Plessis : acquisition de 200 ha (55 ha en étangs) gérés par la FDC de l'Indre en Brenne (120 000 ha d'étangs). Gestion : construction d'observatoires, accueil des visiteurs. Pratique de la chasse de régulation.

Domaine des Sallards : restauration de 67 ha en Sologne. Territoire géré par la FDC de l'Allier. Ancienne exploitation agricole. Réserve intégrale avec régulation des nuisibles. Projet pédagogique conduit avec l'Inspection académique.

Les réserves de l'Adour : réserve de 100 ha sur la commune de Saint-Martin-de-Seignanx, gérée par la FDC des Landes. Travaux de gestion : éclaircissement de la végétation, implantation de 20 ha de prairies humides, creusement de plans d'eau permanents, curage des canaux, construction de ponts, pâturage tournant en utilisant des races locales. Initiatives : participation à la création du CPIE « Pays de Seignanx ».

Étang de l'Estagnol : 37 ha gérés par la FDC de l'Aude. Gestion : travaux de curetage, réfection des canaux, désenvasage des plans d'eau. Initiatives : accueil des scolaires. Travaux réalisés avec le concours du conseil général de l'Aude.

Riedseltz et Obenheim : territoires gérés par la FDC du Bas-Rhin. Travail en collaboration avec le conseil général du Bas-Rhin et le Conservatoire régional des sites alsaciens. La FDC du Bas-Rhin a créé, de sa propre initiative, le « *Fonds alsacien pour la restauration des biotopes* » (FARB), qui a acquis en 11 ans, 360 sites sur plus de 140 communes.

Forêt de Pontdrevault : acquisition de 60 ha. Gestion assurée par la FDC de Seine-et-Marne. Souhait de faire du site une vitrine de la nature. Intervention sur 311 ha supplémentaires en 2005, pour un coût de 612 000 €.

Fondation nationale pour la protection des habitats français de la faune sauvage

Président : Alain Vivier

13, rue du Général Leclerc

92136 Issy-les-Moulineaux

Tél. 01 41 09 65 10 / Fax : 01 41 09 65 20

contact@fondationfaunesauvage.com

1.5 Réseau des Grands sites de France

Le « Réseau des Grands Sites de France » est une association régie par la loi de 1901, créée en novembre 2000.

Le réseau regroupe des collectivités locales (syndicats mixtes) qui assurent la gestion et la mise en valeur de sites protégés au titre de la loi du 2 mai 1930, qui bénéficient d'une renommée exceptionnelle et qui sont l'objet d'une très forte fréquentation.

Le réseau est composé des sites détenteurs du label *Grand Site de France* ® créé par l'État en 2003, ainsi que des sites qui n'ont pas encore obtenu le label mais qui s'engagent, dans un délai déterminé, à atteindre les critères d'excellence qui leur permettront de prétendre à l'attribution du label.

Le label « Grand Site de France » est décerné par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, après consultation du réseau des Grands Sites de France. Attribué pour une période de 6 ans renouvelable, il peut être retiré au gestionnaire en cas de manquements aux engagements constitutifs du label.

En 2006, 4 sites ont obtenu le label :

- Aven d'Orgnac (Ardèche).
- Pointe du Raz (Finistère).
- Pont du Gard (Gard).
- Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône).

28 sites, membres de l'association postulent pour l'obtention de ce label.

Le réseau s'est fixé 4 objectifs :

- mettre en commun les compétences et l'expérience acquise en matière de réhabilitation et de gestion durable des grands sites, dans le respect des paysages et des hommes qui y vivent,
- apporter un appui technique aux adhérents dans leur démarche d'obtention du label,
- être un partenaire actif de la politique nationale de mise en valeur des sites protégés remarquables,
- faire connaître et promouvoir les Grands Sites.

Le réseau organise les « *Rencontres annuelles des Grands Sites* » pour débattre de quelques thèmes concernant la gestion et le devenir des Grands Sites :

- *L'esprit des lieux et la gestion des Grands Sites ; la sécurité du public ; la signalétique ; les retombées économiques des Grands Sites ; quels aménagements pour l'accueil du public ? ; vivre dans un Grand Site – le pari du développement durable ; maisons de sites et interprétation dans les Grands Sites.*

- La philosophie du Réseau consiste à :

- faire partager les valeurs du développement durable,
- servir et transmettre l'esprit des lieux.

Le réseau qui réunissait 17 adhérents en 2000, en compte 32 en 2006, ce qui représente pour cette dernière année 27 millions de visiteurs.

Communication

- Le réseau dispose d'un site Extranet, lien entre les membres du réseau, et publie un bulletin semestriel « *Brève des Grands Sites* » qui fait le point sur les actualités du réseau.

Partenariat

La Fondation d'entreprise Gaz de France qui avait soutenu la réhabilitation de la Pointe du Raz et du Cirque de Gavarnie avant la mise en place du réseau, est devenue partenaire officielle du réseau, dès sa création en 2000, au titre de la protection du patrimoine naturel et culturel, dans le cadre de conventions triennales renouvelables.

Le Réseau bénéficie également du mécénat de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de conventions de partenariat également triennales, au titre des missions d'intérêt général de la CDC, dans le cadre du soutien à la structuration des territoires.

Certaines opérations de mécénat concernent des sites particuliers, sans impliquer directement le réseau, en tant que structure fédérative. A ce titre, la Fondation d'entreprise Veolia Environnement a pris en charge plusieurs projets d'aménagement de sites en attente de label : Massif du Canigou, Gorges du Gardon, Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson.

Le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) a adopté depuis sa création une démarche très professionnelle en termes de mécénat.

- Un Guide pratique du mécénat, à l'usage des membres du réseau, définit les atouts que les Grands Sites peuvent faire valoir pour solliciter le mécénat, les précautions à prendre, la façon de présenter des dossiers, rédiger des conventions...
- Un autre document identifie les opérations susceptibles d'être accompagnés par le mécénat d'entreprise, site par site.
- Une Charte de bonne conduite définit les relations à établir entre les membres du réseau et la Fédération des Grands Sites de France, pour éviter les doublons, mutualiser les expériences ...

Réseau des Grands Sites de France

Président : Gérard Voisin, député de Saône-et-Loire

Directrice : Anne Vourc'h

Responsable des partenariats, Soline Archambault

contact@grandsitedefrance.com

www.grandsitedefrance.com

1.6 Fédération des parcs naturels régionaux

La Fédération des parcs naturels régionaux regroupe l'ensemble des PNR existants, soit 45 PNR, qui concernent :

- 700 communes,
- 68 départements,
- 23 régions.

Financement des PNR

Les PNR sont financés quasi exclusivement sur crédits publics :

- régions : 45%,
- départements : 20%,
- Etat 12%,
- (+ crédits européens et divers).

Le fonctionnement des PNR dépend étroitement des collectivités locales, ce qui implique une relation étroite et privilégiée avec les élus.

La stratégie de la Fédération des PNR est d'optimiser les ressources en provenance des collectivités locales et des services de l'Etat (négociation de conventions d'objectifs avec le MEDD, l'ADEME...).

Les PNR et le mécénat d'entreprise

Le mécénat d'entreprise ne représente qu'une faible partie des budgets de la fédération (80 à 100 000 € / an).

La Fédération s'est dotée d'une « Charte du mécénat⁶ » qui a pour but de définir les règles communes aux différents parcs régionaux et d'explicitier les relations entre les parcs et la Fédération au regard du mécénat d'entreprise.

La difficulté rencontrée, en matière de mécénat, par les parcs naturels régionaux tient à leur positionnement à un double niveau :

- national (Fédération),
- régional (éclaté en 45 structures autonomes).

L'appellation « Parc naturel régional » est une marque déposée à l'INPI, et toute opération de mécénat, que le bénéficiaire en soit la Fédération ou un parc régional particulier engage l'image du réseau tout entier. A noter également que les partenariats qui se nouent au niveau des parcs sont étroitement liés à l'avis des élus, ce qui justifie d'autant une coordination au niveau du réseau.

Certaines difficultés peuvent apparaître : les PNR décernent des labels de qualité pour certains produits du terroir, il est donc exclu qu'ils puissent, via le mécénat d'entreprise, faire indirectement la promotion de produits concurrents, sous peine d'entamer la crédibilité de leurs messages.

Les PNR sont, dans le cadre de la promotion des politiques de développement durable, très proches d'un grand nombre d'entreprises. A titre d'exemple, ils décernent des éco-trophées aux entreprises qui s'engagent à respecter les principes du développement durable dans le cadre de leur activité. On recense 300 000 entreprises implantées sur les territoires des 45 PNR, dont 70 000 concernent le secteur agricole.

⁶ « Principes de mécénat entre les enseignes nationales, les parcs et / ou la Fédération des parcs ».

Les PNR entretiennent des relations privilégiées avec les entreprises, ce qui devrait constituer un élément favorable au développement des opérations de mécénat au bénéfice des territoires.

Partenariats

Elf / Total

La Fédération a bénéficié du mécénat d'entreprise de la Fondation Elf de 1987 à 2000, relayé de 2001 à 2004 par la Fondation Total. Les opérations de partenariat ont pris des formes très diverses : équipements d'accueil, dépliants, affiches, guides, outils pédagogiques à destination des scolaires, expositions, assistance pour la mise en place d'un service Internet, manifestation du 30^e anniversaire des PNR, préservation d'espèces menacées, restauration de milieux naturels fragiles ou dégradés. Le partenariat avec la Fondation Total a été mis en sommeil à partir de 2004, pour des raisons d'image et pour tenir compte de la sensibilité des élus locaux.

GTM Construction

Convention triennale (1993-1995) avec GTM (immobilier - BTP) qui a permis de financer le 1^{er} plan de communication de la Fédération et l'édition de divers documents. Soutien à la restauration du patrimoine bâti dans 5 PNR.

Gamm Vert

Le partenariat (1995-1996) a concerné principalement le financement d'affiches pour faire la promotion des PNR, mises en place dans les magasins du groupe, des annonces de presse dans divers magazines, l'organisation d'un jeu télévisé sur France 3, des concours de dessin. Rapprochement de certains PNR (Armorique, Forêt d'Orient, Brotonne, Haut-Jura, Montagne de Reims) avec les magasins de l'enseigne. Tenue du congrès annuel de Gamm Vert dans le PNR de Camargue.

Valvert

Diffusion, en 1998, d'un livret d'information sur les PNR dans 2 000 000 de packs de 6 bouteilles. Chaque livret évoquant les animaux sauvages, la flore, la découverte en famille des plus beaux sites naturels, la protection de la nature.

Norauto

Financement du plan de communication de la Fédération (2001-2003), édition d'un « *Guide de l'automobiliste respectueux de l'environnement* », actions ponctuelles dans certains parcs (Verdon, Périgord, Limousin).

Dexia

Aide à la parution de « l'Almanach du développement durable ». Agenda 2007 et calendrier institutionnel consacrés aux PNR.

Fédération des parcs naturels régionaux

Président : Jean-louis Joseph

Directeur : Gérard Moulinas

9, rue Christiani 75018 Paris

T. 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

www.parcs-naturels-regionaux.f

1.7 Réserves naturelles de France

1990 : signature de la première convention de partenariat entre la Fondation EDF et Réserves naturelles de France, fédération qui anime le réseau des réserves naturelles.

La Fondation EDF a toujours laissé une grande liberté aux gestionnaires de réserves naturelles pour le choix des opérations à prendre en compte dans le cadre du mécénat d'entreprise.

De 1990 à 2006, le partenariat de la Fondation EDF a concerné 115 réserves naturelles.

Opérations en faveur du réseau des réserves naturelles

- Accompagnement de nombreux projets visant à favoriser l'accessibilité des espaces naturels à tous les publics, avec depuis 1994 une réflexion approfondie sur l'accueil des personnes handicapées, et la recherche d'une reconnaissance nationale pouvant déboucher sur la mise en place d'un label « *Tourisme et handicap* » et l'élaboration d'une « *Charte européenne de la nature accessible à tous* ». Sur ce sujet, la Fondation EDF a joué un rôle incontestable d'innovateur social.
- La Fondation soutient les initiatives en faveur de l'écotourisme, afin d'assurer l'équilibre entre préservation des milieux naturels, développement économique, éducation à l'environnement et accessibilité au plus grand nombre.
- Les interventions de la Fondation concernent des sujets divers : aménagements de maisons d'accueil, de sentiers de découverte, d'observatoires ornithologiques, équipements pédagogiques, signalétique, restauration de sites, expériences de pastoralisme, protection d'espèces menacées (gypaète, vautour fauve...), formation, accueil de classes vertes, publications...

Chaque réserve naturelle est considérée par la Fondation comme un lieu susceptible de permettre la diffusion d'expériences originales ou novatrices au profit de l'ensemble du réseau, dans des domaines aussi divers que l'approfondissement de la connaissance scientifique, la gestion conservatoire des milieux naturels, l'animation pédagogique, la communication.

- La Fondation a créé, en 2005, le Prix Jean-Roland, pour récompenser les initiatives qui contribuent à « *Réconcilier l'Homme et la Nature* » (montant du prix : 5 000 €).

RNF réfléchit actuellement à un élargissement du cercle de ses partenaires mécènes « permanents ». L'association se méfie cependant de son manque d'expérience dans le domaine de la recherche de mécénat et souhaite trouver un appui extérieur, soit par formation d'agents en sein de sa propre structure, soit en contractant avec un professionnel.

Réserves naturelles de France

Président : Christian Schwoehrer

Directeur : Michel Delmas

B.P. 100

21803 Quétigny

Tél. 03 80 48 91 00 Fax : 03 80 48 91 01

rnf@espaces-naturels.fr

www.reserves-naturelles.org

1.8 Parcs nationaux de France

Sept parcs nationaux ont été créés entre 1963 et 1989 (Vanoise, Port-Cros, Pyrénées, Cévennes, Ecrins, Mercantour et Guadeloupe). La superficie de ces sept parcs nationaux représente un peu plus de 350 000 ha en zones centrales qui font l'objet d'une protection rigoureuse et de 900 000 ha en zones périphériques. Deux parcs nationaux ont été créés au printemps 2007 (Guyane et Réunion).

Les parcs nationaux, compte tenu de leur forte identité, pourraient être des acteurs et des bénéficiaires privilégiés du mécénat d'entreprise. Hormis le cas du parc national de Port-Cros c'est loin d'être le cas.

Les directeurs de parcs, sont pour la plupart d'entre eux, sensibles aux réactions souvent méfiantes, parfois hostiles de leurs personnels. Cette attitude se traduit par un certain isolement des parcs nationaux dont les agents craignent les intrusions de personnes extérieures.

La création récente de « Parcs nationaux de France » est susceptible de modifier la situation.

Mécénat « historique »

Les responsables des parcs nationaux se félicitent unanimement d'un partenariat qui avait été négocié avec IBM France (1989/1995), par un agent motivé, lorsqu'il était en poste au Parc du Mercantour. Montant total du partenariat IBM : 8 MF, pour la totalité de la période. Les opérations ont pris différentes formes :

- travail avec les spécialistes de la communication d'IBM,
- fourniture d'ordinateurs,
- édition de documents pour l'ensemble des parcs nationaux,
- pose de balises Argos pour le suivi des bouquetins,
- organisation d'un voyage aux Etats-Unis pour visiter les parcs nationaux américains.

La convention de partenariat avait été signée à l'époque par le PDG d'IBM France et le ministre de l'Environnement.

Le partenariat inter-parcs n'a pas été poursuivi. Des opérations sont menées individuellement par certains parcs.

Parc national du Mercantour

Crédit agricole

- Financement d'une exposition et de dépliants sur le gypaète barbu, au début des années 90.

Fondation de France

- Financement d'un CDROM sur le loup.
- Subvention de 5 000 €, à la suite d'un appel à projet pour co-financer un exercice de prospective territoriale concernant un groupe de 3 hameaux en zone centrale.

Principauté de Monaco.

Projet de partenariat, en cours.

- Le Parc du Mercantour négocie actuellement un projet de partenariat avec la Fondation Albert II pour l'environnement, en cours de création. Le partenariat pourrait porter sur la protection de la biodiversité, les inventaires à long terme de la richesse écologique, le tourisme durable et la communication. Une première opération est prévue pour la réintroduction du gypaète barbu.

Le président du parc, le conseil d'administration et le directeur de l'établissement ont clairement affiché leur volonté de construire une politique de partenariat avec les entreprises.

Parc national des Pyrénées

Fondation Gaz de France

- 1997-2000 : soutien au programme de réhabilitation du Cirque de Gavarnie, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Fondation EDF

- Participation à un programme ambitieux d'accueil des handicapés dans la vallée du Tech en Val d'Azun, dans les Hautes-Pyrénées, pour les 4 familles de handicap (mental, moteur, visuel, auditif).

Le Parc national des Pyrénées est très attentif à l'éthique à respecter en matière de mécénat, ce qui l'a conduit à une certaine prudence.

Parc national des Ecrins

Le Parc national des Ecrins n'a eu qu'une expérience très limitée du mécénat d'entreprise, qui s'est soldée par des déconvenues et l'hostilité des personnels de l'établissement.

SOPRA

Le Parc des Ecrins a signé une convention avec la SOPRA (produits agro-industriels) d'une durée de trois ans (1990-1993), à l'époque de la création du Conservatoire botanique national alpin de Gap Charance et de l'installation du siège du parc national à Charance.

Le partenariat a porté sur un programme de réintroduction du bouquetin des Alpes et sur la réalisation de la série documentaire « *De sentiers en découvertes* », constituée d'une vingtaine de petits films pédagogiques numérisés, pour être diffusés en DVD.

Fort de ce partenariat, la SOPRA a sollicité le parc pour organiser son 50^e anniversaire dans le Valbonnais, en 1998. La société a organisé à cette occasion, en liaison avec les agents du parc, une importante opération de nettoyage d'un sentier de grande randonnée, en fournissant du matériel et des vêtements labellisés au nom de la société et en offrant du matériel informatique à la communauté de communes. L'affaire fut fortement médiatisée, au grand dam des personnels qui ont eu l'impression de se faire manipuler. Depuis lors, le parc a cessé tous contacts avec les entreprises.

Il semble que le parc des Ecrins soit prêt à reconsidérer sa position, à la condition de mieux cerner les conditions du partenariat qui pourraient avoir des effets positifs sur l'économie des territoires et la création d'emplois.

Parc national des Cévennes

Depuis sa création en 1970, le Parc national des Cévennes n'a engagé aucune opération de mécénat. Le sujet, évoqué à l'occasion d'un conseil d'administration dans les années 80, a fait l'objet d'un rejet sans équivoque de la part de divers administrateurs.

Des contacts avec Péchiney-Ugine-Kuhlman sont restés sans suite.

Les agents du parc évoquent, à ce sujet, l'éthique calviniste des populations cévenoles qui ne souhaitent pas associer l'image du parc à une quelconque activité industrielle ou commerciale. A noter cependant que le Parc des Cévennes a bénéficié, au même titre que les autres parcs nationaux, du mécénat IBM conduit par l'association « Horizons Parcs nationaux », sans que cela soulève la moindre protestation.

Parc national de la Vanoise

Crédit Agricole

Opérations de partenariat avec le Crédit Agricole de Savoie (devenu Crédit Agricole des Savoies en 1995) :

- trois conventions successives : 1992/1994 ; 1995/1997 ; 1998/2000. Apport financier pour la publication du journal annuel du parc, « *L'Estive* ».
- participation au 30^e anniversaire du parc en 1993, en aidant au financement des produits de communication événementielle.

IBM

Dans le cadre du partenariat parcs nationaux / IBM, fourniture de bornes interactives à l'occasion des Jeux olympiques d'Albertville.

Timotéi

Partenariat ponctuel avec Timotéi (shampoings), dans le cadre d'une opération produits-partage.

Parc national de Port-Cros

Les premières opérations de mécénat au Parc de Port-Cros remontent à 1992.

Fondation Total

Partenariat inscrit dans la durée, qui n'a jamais été interrompu de 1992 (date de la création de la Fondation d'entreprise Total) à aujourd'hui, avec la signature de conventions de cinq ans renouvelables :

- participation à l'édition de documents (réédition de l'atlas du PN de Port-Cros, guide du plaisancier, DVD sur la plongée en milieu fragile...),
- accueil et information du public (expositions, signalétique, bornes interactives...),
- aide à la constitution des collections fruitières (oliviers, figuiers, mûriers, pêchers) du Conservatoire botanique de Porquerolles,
- participation à un groupe de recherche français sur la maladie du *bayoud* qui affecte les palmiers dattiers,
- programmes d'éradication des plantes envahissantes (*Caulerpa taxifolia*),
- étude et mise en place de mouillages écologiques pour les bateaux de plaisance à Port-Cros (mouillages dits « à vis »), qui permettent de protéger les herbiers de posidonies,
- organisation des « *Entretiens de Port-Cros* », séminaires à caractère scientifique qui ont lieu tous les deux ans,
- soutien à diverses activités internationales en faveur de la biodiversité et de la restauration de milieux dégradés à l'initiative du parc ou de la Fondation Total (expertise du Conservatoire botanique de Porquerolles pour la restauration du jardin botanique du Hamma à Alger, grâce au financement de la Fondation Total).

Le parc national, dans la perspective d'échanges croisés, accueille des personnels de Total à Port-Cros ou à Porquerolles (membres du directoire, actionnaires...).

Fondation Banque Populaire

- Restauration d'un « tympan »⁷ sur les Salins des Pesquiers (propriété du Conservatoire du littoral, dans le département du Var), avec l'appui scientifique et technique du parc national de Port-Cros pour le montage du dossier.

Crédit Agricole

- Sensibilisation sur l'intérêt et la fragilité des lagunes de Porquerolles.
- Informations sur le cycle de l'eau.

SCREG

- Remise en état de pistes sur Porquerolles.

Le Parc de Port-Cros ne dispose pas, à l'heure actuelle, de Charte du mécénat. Il n'a pas non plus, en la matière, de stratégie élaborée pour la recherche de mécénat. Ses opérations se montent en fonction des opportunités. En 2006, des négociations étaient en cours avec Ikea.

Parcs nationaux de France

La loi du 14 avril 2006⁸ a créé un nouvel établissement public dénommé « Parcs nationaux de France » qui a pour missions de :

- prêter son concours technique et administratif aux différents parcs nationaux, notamment par création de services communs,
- apporter son concours à la gestion des personnels,
- organiser et contribuer à la mise en œuvre d'une politique commune de communication,
- représenter, le cas échéant, les parcs nationaux dans les enceintes nationales et internationales,
- gérer la marque collective « Parcs nationaux »,
- contribuer au rassemblement des données concernant les parcs nationaux,
- donner son avis au ministre de l'Ecologie sur la répartition des ressources financières attribuées aux parcs.

L'ensemble de ces attributions ont pour objectif de mutualiser un certain nombre de fonctions communes aux différents parcs nationaux et d'accroître l'efficacité et la notoriété des parcs.

Parcs nationaux de France a prévu le recrutement d'un chargé de communication, qui aura officiellement dans ses attributions la charge de développer les partenariats au sein du réseau des parcs nationaux. Sa fiche de poste prévoit :

- la « constitution d'un réseau de mécénat »,
- de « mettre en valeur et faire connaître le patrimoine, les savoir-faire et la gestion des parcs nationaux auprès des mécènes ».

Il sera sans doute plus facile pour Parcs nationaux de France de définir une politique en matière de mécénat au bénéfice de l'ensemble du réseau, que pour chacun des parcs nationaux d'agir individuellement.

⁷ Roue à aube, qui permet l'élévation de l'eau pour l'alimentation des tables salantes.

⁸ Loi n° 2006-436 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux.

A noter que le guide Gallimard « Parcs nationaux de France » a été financé par la Fondation Total.

Parcs nationaux de France

Président : Jean-Pierre Giran, député du Var

Directeur : Jean-Marie Petit

Château de La Valette

1037, rue Jean-François Breton 34090 Montpellier

Tél. 04 67 52 55 23

1.9 Fédération française de la randonnée pédestre

1947 : création du Comité national des sentiers de Grande randonnée (CNSGR).

1957 : lancement du premier topo-guide.

1978 : le CNSGR se transforme en Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP). La FFRP est une association reconnue d'utilité publique.

1983 : création des Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

1997 : édition du livre blanc « *Un patrimoine en péril, 800 000 km à protéger* ».

2003 : la FFRP organise au Sénat un colloque intitulé « *Le développement durable peut-il sauver le patrimoine des chemins de France ?* ».

2006 : 183 000 licenciés.

Missions

La FFRP s'est fixé trois missions principales :

- développer la randonnée pédestre en France comme pratique sportive,
- contribuer à la sauvegarde de l'environnement,
- valoriser le « tourisme vert » et les loisirs.

La FFRP entretient :

- 65 000 km de sentiers de grande randonnée (GR et GR de pays),
- 115 000 km d'itinéraires de promenade et de randonnée (PR),
- soit un total de 180 000 km de sentiers labellisés, balisés et entretenus.

La FFRP bénéficie du concours de 6 000 bénévoles pour le balisage des chemins de randonnée.

La FFRP a créé en 1998, le réseau *Eco-Veille*, qui invite les randonneurs à remplir des *fiches-alerte* pour signaler les anomalies qu'ils sont amenés à constater lors de leurs excursions (notamment pour constater la présence de déchets le long des chemins). On comptait 49 départements concernés par le réseau de *Eco-Veille*, en 2005.

Les comités régionaux de la FFRP organisent des stages de perfectionnement pour leurs adhérents : montagne, milieux enneigés, connaissance des milieux patrimoniaux, faune, flore, astronomie, météo, géologie, milieu naturel, mycologie...

Les comités départementaux de la FFRP sont en relation étroite avec les Conseils généraux, les directions départementales des ministères (Jeunesse et sports, Agriculture, Environnement, Tourisme...), les comités départementaux du tourisme (CDT), l'ONF, les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles, le Conservatoire du littoral, les collectivités locales, les associations de protection de la nature...

La FFRP, délégataire du ministère de la Jeunesse et des sports pour l'activité de la randonnée pédestre, peut ester en justice pour défendre le maintien et l'intégrité des chemins dont elle a la charge.

La FFRP, en sa qualité d'association de protection de l'environnement, est agréée par le ministère de l'Ecologie et du développement durable.

Communication

Les topo-guides :

- la FFRP édite des topo-guides, qui lui confèrent une forte notoriété.
- la collection des topo-guides compte 260 titres.
- 500 000 topo-guides ont été diffusés par la FFRP, en 2004.

Stratégie mécénat

La Fédération dispose d'une « *Note politique partenariale* », qui est l'équivalent d'un charte du mécénat. Cette charte définit les orientations suivies pour la recherche de mécénat d'entreprise, ainsi que les règles communes aux différentes instances de la FFRP.

Le mécénat est organisé de la manière suivante :

- Gaz de France est reconnu comme le seul *partenaire officiel* de la FFRP. Son engagement se fait au profit de l'ensemble des actions de la FFRP
- la Fédération a réparti ses missions en 5 familles d'activités :
 - Environnement.
 - Bien être/Santé.
 - Pratique sportive.
 - Développement des territoires.
 - Nouvelles technologies.

La FFRP souhaite trouver un partenaire pour chaque domaine d'activité. Des négociations sont sur le point d'aboutir pour le secteur Bien être / Santé avec un groupe pharmaceutique.

- Les partenaires qui font profiter la FFRP d'avantages commerciaux appartiennent au groupe des *partenaires licences*.

A noter que l'ancien directeur du développement durable de Gaz de France est, depuis sa mise à la retraite, bénévole au sein de la FFRP, et apporte son concours à l'association dans le domaine des partenariats.

Les mécènes de la FFRP

Fondation Gaz de France

La première convention de partenariat entre la FFRP et la Fondation Gaz de France a été signée en 1992.

Le partenariat avec Gaz de France (société + Fondation) se décline à deux niveaux :

- convention cadre nationale, signée avec la Fédération ,
- conventions régionales négociées par les comités régionaux de la FFRP et les délégations régionales de Gaz de France.

Les conventions régionales concernent la totalité des régions. La Fédération se tient informée des conventions, sans pour autant se substituer à ses délégations régionales pour conduire les négociations.

La Fondation Gaz de France a le statut de « *Partenaire officiel* ». Elle s'est donnée pour objectif :

- la sauvegarde des sentiers,
- la promotion de la randonnée,
- la formation des jeunes (mécénat mixte social / environnement).

La Fondation souhaite par sa contribution promouvoir les valeurs suivantes :

- l'insertion de l'homme dans son environnement,
- la protection de la nature,
- le bien-être et les conditions de la vie quotidienne,
- la contribution à la croissance et à la création de richesses.

Elle souhaite également :

- faire accéder les femmes et les jeunes aux responsabilités,
- organiser de nouveaux rapports entre le monde urbain et le monde rural,
- établir des jumelages entre régions, en France et en Europe.

Opération « *Un chemin, une école* »

- Opération lancée en 1996, dans le département des Landes qui consiste à choisir un itinéraire de randonnée, comme support pédagogique, pour une classe de 5^e.
- 2006 : 65 opérations engagées.
- 2007 : reconnaissance officielle envisagée par le ministère de l'Education nationale.
- 1997-2006 : financement de 100 emplois-jeunes, dont 75 ont été pérennisés, en fin de contrats, par la FFRP.

Ricoré

Partenariat (1996-2003) négocié par Publicis.

- Fourniture de petits déjeuners, lors de randonnées pédestres organisées à l'occasion de manifestations publiques.
- Financement d'actions de communication : affiches, brochures, soutien à des manifestations locales.

E. Leclerc

L'enseigne E.Leclerc a été qualifiée de « *Partenaire national* » par la FFRP.

- Convention signée pour une durée de 3 ans (2004-2006). Lancement de la campagne « *Partez du bon pied pour nettoyer les sentiers* », qui est en concordance avec d'autres opérations du même type lancées par la chaîne de magasins (sacs de caisses consignés, recyclables ; opération « *Nettoyons la nature* » avec 500 000 tonnes de déchets ramassés chaque année par 250 000 bénévoles).
- Participation au Salon des randonnées, pour échanger sur le thème « *Bien-être et santé* ».

Le partenariat s'est achevé fin 2006 et n'a pas été renouvelé. Difficulté de concilier les objectifs de la marque au niveau national et les choix effectués en régions, par les magasins qui bénéficient d'une très large autonomie.

Garmin / EME TecSat

Les deux sociétés se sont engagées dans les trois champs du mécénat : mécénat financier, mécénat en nature et mécénat de compétence.

Garmin (leader mondial du GPS et de l'électronique embarquée) et EME TecSat qui assure l'import-export des matériels, proposent des GPS Topo aux randonneurs.

- Dotation de 245 GPS aux formateurs de la FFRP.
- Reversement à la Fédération de 2 % du chiffre d'affaires des commandes passées par les licenciés de la FFRP, qui bénéficient avec leur licence d'une réduction sur le prix de vente public.
- Assistance en recherche / développement pour la numérisation des cartes (SIG de la FFRP, qui concerne le réseau des chemins de randonnés).
- Assistance juridique pour se prémunir du piratage informatique des fichiers cartographiques.

- Engagement financier au profit de la Fédération, dans le cadre de conventions triennales *Plein R et Compagnie*.

Pour la marque Plein R et Compagnie (vêtements de sports) le partenariat est à caractère commercial :

- ristourne sur le chiffre d'affaires pour l'entretien du patrimoine des chemins de France,
- réductions pour les achats effectués par les licenciés de la FFRP.

Medas instruments

La société Medas instruments propose jumelles et longues-vues aux randonneurs :

- ristourne sur le chiffre d'affaires au profit de la FFRP,
- réductions pour les achats effectués par les licenciés de la FFRP.

Partenariats avec la presse

- L'Express Mag publie tous les 15 jours un article qui propose « *Une idée rando* ». Deux fascicules de 16 pages sont publiés chaque année, avec le soutien de la Fondation Gaz de France.
- Terre Sauvage publie chaque mois un dossier sur les « *Sentiers sauvages* », accompagnés de « *Rendez-vous lecteurs* » pour leur faire découvrir les itinéraires proposés.
- Le magazine Paris-Mômes, diffusé en Ile-de-France, développe une rubrique régulière intitulée « *Randonnée en famille* ». En 2004, le magazine a diffusé un supplément « *Grandes randonnées pour petits pieds* ». Il a également présenté l'opération « *Un chemin, une école* », développée avec le soutien de la Fondation Gaz de France.

Moyens financiers

Budget 2004 : 7,9 M €.

- Editions : 34%.
- Licences et cotisations : 28%.
- Partenaires privés : 18%.
- Partenaires publics : 9%.

FFRP

Président : Jean-Claude Burel

Directeur : Jean-Michel Humeau,

14, rue Riquet 75019 Paris

Tél. 01 44 89 93 93 Fax : 01 40 35 28 92

info@ffrandonnee.fr

www.ffrandonnee.fr

1.10 Rivages de France

L'association Rivages de France fédère les gestionnaires des espaces naturels littoraux acquis par le Conservatoire du littoral et par différents acteurs publics ou privés.

A ce jour, l'association compte parmi ses adhérents 7 régions littorales, 14 départements, plus de 100 communes, 11 EPCI, ainsi que des établissements publics (Conservatoire, ONF...), des gardes du littoral, des agriculteurs, des personnalités qualifiées.

Budget annuel : 450 000 €.

Effectifs : 4 agents salariés.

Missions

Veille juridique, appui technique aux collectivités et organismes gestionnaires, études ou expertises (fiscalité écologique, accueil du public, gestion des espèces invasives, valorisation des compétences professionnelles...), sensibilisation des élus et notamment des parlementaires, édition d'une lettre électronique.

Organisation chaque année du « *Forum des gestionnaires* », sur des thématiques particulières.

Mécénat

Depuis 2006, Rivages de France établit un programme d'activité, accompagné de fiches techniques d'opérations pouvant faire l'objet d'actions de mécénat. Ces fiches portent sur l'organisation d'ateliers, de séminaires, du Forum annuel de l'association, la refonte du site Internet...

Dexia – Crédit local de France

Partenariat éditorial (édition et diffusion), signé en 2006, avec Dexia :

- édition de fiches pratiques, à raison de 4 par an, sur la gestion des espaces naturels,
- publication d'ouvrages dans la collection « Politiques locales » de Dexia.

Il s'agit d'un mécénat de compétence, doublé d'un mécénat en nature.

Intermarché

Partenariat (2001-2005) négocié dans le cadre d'un accord tripartite entre Intermarché, le Conservatoire du littoral et Rivages de France.

Opération produits-partage concernant des articles de l'enseigne avec reversement de royalties pour l'équipement et la formation des « Gardes du littoral » (organisation du Forum des gardes, ouvrages de référence, jumelles, matériels de mesure...) : 180 000 € en 2001/2002, 130 000 € pour la période 2003/2005.

Veolia Environnement

Signature en 2006, d'une convention de 3 ans, dans le cadre d'un accord tripartite entre Rivages de France, le Conservatoire du littoral et Veolia, qui prend le relais du partenariat Intermarché en faveur des gardes du littoral.

Soutiens ponctuels

Des soutiens ponctuels ont été apportés par différentes entreprises pour l'organisation de manifestations initiées et conduites par Rivages de France :

Générale des Eaux, Crédit maritime, Groupe Dauphin (afficheur), Lhôtellier (BTP)...

En 2006, Rivages de France a signé un contrat avec une agence pour démarcher les entreprises intéressées par le mécénat.

Rivages de France

Président : Jérôme Bignon, député de la Somme

Directeur : François Pitron

Carolus / Route de Cabourg

14810 Merville-Franceville

Tél. 02 31 97 31 00 Fax : 02 31 96 68 78

rivages@rivagesdefrance.org

www.rivagesdefrance.org

1.11 Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Mission : protection des espaces naturels fragiles ou menacés des rivages maritimes et lacustres par acquisition, transfert des terrains de l'Etat, dons et legs, dation en paiement.

Bilan 2007 : 103 000 ha acquis depuis 1976, qui assurent la protection de 800 km de rivages, en métropole et outre-mer.

Mécénat

Les opérations de mécénat concernent essentiellement la communication, l'éducation, la recherche, les études scientifiques et la restauration des sites.

Le Conservatoire a tissé au fil des années un réseau assez complet de partenaires mécènes :

Fondation Total

- Cession gratuite, en 1993, de 117 ha d'espaces naturels sur l'étang de Bolmon, au sud de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône).
- Actions de sensibilisation sur le thème de la préservation de la biodiversité littorale et marine.
- Financement de programmes de recherche sur les zones humides.
- Programme d'éradication de rats sur des îles bretonnes pour préserver les espèces aviaires.
- Financement d'un dispositif de pompage pour la gestion hydraulique des Salins des Pesquiers (Hyères).
- Edition, à partir de 1997, de cartes des terrains acquis par le Conservatoire, diffusées dans les stations services.
- Aménagement des rives de l'étang de Villepey (Var), avec la mise en place d'un sentier de découverte.
- 200 000 € / an.

Fondation Procter & Gamble France pour la protection du littoral

Création, en 1992, d'une fondation d'entreprise dont la mission exclusive est d'apporter son soutien au Conservatoire du littoral.

Le partenariat de la Fondation Procter & Gamble s'articule autour de 3 axes :

- développement des études et de la recherche (organisation des Ateliers du Conservatoire, soutien à des thèses universitaires, études thématiques).
- diffusion des connaissances (publication de l'Atlas des terrains du Conservatoire, financement du site Internet de l'établissement).
- réhabilitation de sites naturels (création du « *Sentier des Cabanes* » sur le domaine du Vigueirat en Camargue).

Conventions de cinq ans renouvelables. Partenariat conduit depuis 1992, sans interruption.
220 000 € / an.

Fondation EDF

Partenariat engagé en 1991.

Participation à l'achat et à la restauration de sites : jardins du Rayol, marais d'Orx, Serre de la Madone, abbaye de Beauport...

Mise en lumière de certains sites : enfouissement des lignes électriques et éclairage des jardins du Rayol, mise en lumière des Serres de la Madone et de l'abbaye de Beauport.

Accueil des visiteurs : chalet de Blanquetaque en baie de Somme, île de Planasse (Aude), Abbadia (Pyrénées-Atlantiques), Lilleau des Niges sur l'île de Ré, tour génoise à Campomoro (Corse-du-Sud), sémaphore de Kerpenhir à l'entrée du golfe du Morbihan...

Soutien aux programmes destinés à faciliter l'accès des sites aux handicapés. 150 000 € / an.

Fondation Gaz de France

Participation à la réhabilitation de la pointe du Raz et à la campagne de souscription qui l'a accompagnée, en collaboration avec le magazine Le Point.

Constitution des collections photographiques du Conservatoire, et soutien à la publication de monographies et d'ouvrages photographiques de référence aux éditions Marval.

Fondation Dexia – Crédit local

Soutien à la collection « Conservatoire du littoral », co-éditée avec Actes Sud qui présente les sites du Conservatoire. Une quarantaine de titres publiés, en 2007.

Soutien à la collection « Oiseaux du bord de mer » publiée aux Editions Hesse. 40 000 € / an.

Fondation Banque populaire

Restauration du patrimoine aquatique. 50 000 € / an.

Fondation Macif

Initiatives pour inscrire l'économie sociale sur le territoire et notamment sur le littoral français, en créant des emplois durables ou en consolidant des emplois existants.

Soutien à des associations d'économie solidaires ou à des associations gestionnaires qui interviennent sur les terrains du Conservatoire : l'association Rivages propres pour l'entretien des dunes de la Slack (Pas-de-Calais), l'association Finocchiarola – pointe du cap Corse (Haute-Corse), l'association ADORA pour les jardins du Rayol (Var)...

Convention cadre de 3 ans. 30 000 € / an.

Fondation du littoral

Soutien à des programmes d'aide à l'agriculture littorale, pour aider le Conservatoire pour la gestion de certains de ses territoires, en permettant le développement d'activités productives respectueuses de l'environnement, susceptibles de procurer des revenus aux agriculteurs qui sont en même temps des gestionnaires d'espaces naturels. 10 000 € / an.

Intermarché

Opération conjointe (2001-2005) avec Rivages de France pour financer l'équipement des gardes du littoral (opération produits-partage). Opération qui a pris fin en 2006. 310 000 € sur la période.

Veolia Environnement

Prend la suite des opérations conduites par Intermarché, en faveur des gardes du littoral.

50 000 € / an.

Veolia a organisé avec le Conservatoire l'opération « *Les coups de chapeau de Victor* » qui vise à récompenser, chaque année, les projets qui contribuent à la protection des terrains du Conservatoire (nettoyage des plages, restauration de la végétation, protection des espèces animales, réhabilitation des milieux, mise en valeur du patrimoine naturel et culturel...).

Chaque année, Veolia récompense 10 lauréats (1 000 € par prix).

Lafarge

Négociations en cours.

Armor-Lux

Opération produits-partage sur des vêtements de la gamme et participation financière aux actions du Conservatoire.

Le PDG d'Armor-Lux a fait du développement durable un axe de sa stratégie d'entreprise. Par souci de cohérence, il a investi 300 000 € dans un nouveau *process* de teinture qui évite les rejets toxiques et réduit ses consommations d'eau.

Partenariats ponctuels

Accor Thalassa de Quiberon

Sensibilisation des élus locaux et des scolaires aux initiatives du Conservatoire sur la presqu'île de Quiberon + participation financière.

BNP

Financement d'un observatoire ornithologique en Camargue.

Thalgo Cosmetic

Restauration de massifs boisés incendiés dans le massif des Maures, dans le cadre d'une opération produits partage.

La gestion des opérations de mécénat

La cohabitation de différents mécènes qui interviennent au profit d'un même organisme ne pose pas de problèmes particuliers, dans la mesure où les actions des entreprises concernées sont clairement identifiées.

Le Conservatoire a mis en chantier en 2006 une charte du mécénat qui aura pour fonction de définir le mode de relations à entretenir avec les entreprises.

Conservatoire du littoral

Président : Didier Quentin, député de Charente-Maritime

Directeur : Emmanuel Lopez

27, rue Blanche

75009 Paris

Tél. 01 44 63 56 60 Fax : 01 44 63 56 60

direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr

www.conservatoire-du-littoral.fr

1.12 Ligue pour la protection des oiseaux

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a pour but « *la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées* ».

La LPO est une ONG qui participe activement à la protection de la biodiversité. Sa politique s'inscrit dans le cadre des engagements nationaux, européens et internationaux pris par la France en application de la convention de Rio (1992), des directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992), ainsi qu'au travers des inventaires des espèces menacées.

Créée en 1912, la LPO est une association nationale qui a obtenue la reconnaissance d'utilité publique en 1986.

L'association, structurée en délégations, groupes, relais et antennes compte plus de 35 000 membres.

La LPO est le représentant officiel de *Bird Life International* depuis 1993. Les politiques de la LPO participent à la stratégie de conservation des oiseaux et de leurs milieux qu'anime *Bird Life International* (plus de 100 organisations et 2 millions d'adhérents dans le monde).

Missions et résultats

- Gestion de 20 000 ha d'espaces naturels (1 100 ha acquis par la LPO en pleine propriété, 2 700 ha sous conventions, 13 000 ha en réserves naturelles).
- Opérateur local pour l'élaboration de documents d'objectifs pour les sites Natura 2000.
- Expertise et inventaires des habitats naturels.
- Comptage et baguage des oiseaux.
- Soins aux oiseaux blessés ou mazoutés.
- Labelisation de 10 000 refuges LPO.
- Valorisation et développement de l'écotourisme.
- 3 500 animations ou programmes éducatifs pour les scolaires, chaque année.
- Edition de différentes revues (*L'Oiseau magazine*, *Rapaces de France*, *Ornithos*).
- Gestion de Boutiques nature sur les sites de la LPO.
- Campagnes de souscription, au profit d'espèces menacées.
- Actions en justice.

Partenaires

Nature et découvertes

Plus de 70 projets soutenus au cours des 13 dernières années, ce qui représente 450 000 € en budget cumulé, soit 10% des sommes versées par la Fondation Nature et Découvertes pour cette période.

Morillon Corvol (CEMEX)

Le partenariat avec CEMEX (producteur de granulats) concerne des réhabilitations de carrières.

Crédit Mutuel

Opérations régionales d'éducation à l'environnement.

Société Bertrand Frères

Mise au point de mélanges de graines pour les oiseaux, qui en dépit de sa finalité commerciale peut s'assimiler à un mécénat de compétence.

Fondation EDF

Partenariat en cours de négociation pour un montant de 150 000 € / an.

Ligue pour la protection des oiseaux

Président : Allain Bougrain-Dubourg

Directeur : Michel Métais

Corderie Royale

B.P. 90263 – 17305 Rochefort cedex

Tél. 05 46 82 12 34 Fax : 05 46 83 95 86

Mail : lpo@lpo.fr

www.lpo.fr

1.13 Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine, est un fondation sui generis⁹, créée en 1996¹⁰, afin de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur d'immeubles et de sites menacés de disparition caractéristiques du patrimoine et de l'architecture locale (patrimoine bâti ne bénéficiant d'aucune protection au titre des monuments historiques). Reconnue d'utilité publique¹¹, la Fondation du patrimoine est soumise au contrôle de la Cour des comptes. Bien que son conseil d'administration compte des représentants des assemblées parlementaires et de divers ministères, la Fondation est indépendante de l'Etat.

Membres fondateurs :

Association privée, créée à l'initiative du Gouvernement, la Fondation du Patrimoine compte 14 membres fondateurs : Axa, Bellon SA (Sodexho-Alliance), Crédit Agricole SA, Danone, Devanlay, Fimalac SA, Fondation EDF, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell France, Parcs et Jardins de France, Vivendi. Apport initial des membres fondateurs de 40 M F (6,09 M €). La Fédération française du Bâtiment a rejoint les membres fondateurs, en 2000.

Missions

- Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de proximité. Edifices et sites menacés de dégradation ou de disparition (fermes, logis, clochers, pigeonniers, granges, lavoirs, abreuvoirs, fontaines, puits, ponts, moulins...).
- Transmission des savoir-faire et création d'emplois.
- Attribution de prix pour récompenser des initiatives de restauration exemplaires.
- La fondation peut décerner un label de qualité à certains projets, ce qui donne droit à des avantages fiscaux pour les propriétaires privés (pour des travaux extérieurs sur des édifices visibles de la voie publique). La Fondation est le seul organisme privé habilité par le ministère de l'Economie et des finances à pouvoir octroyer cette autorisation de défiscalisation attachée au patrimoine non protégé de proximité. Il s'agit d'une prérogative de puissance publique qui lui est accordée par l'Etat.

Le label peut être attribué au regard de différents critères

- Immeubles non habitables constituant un petit patrimoine de proximité, en zone rurale ou urbaine.
- Immeubles habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural.
- Immeubles habitables ou non habitables situés dans les ZPPAUP.
- Sites paysagers remarquables¹².

Sont éligibles, pour le patrimoine bâti, les travaux réalisés à l'extérieur du bâtiment : couvertures, charpentes, façades, huisseries, menuiseries extérieures..., après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Les déductions fiscales peuvent atteindre 50% du montant TTC des travaux de restauration et 100% du montant TTC des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20% de subventions publiques ou émanant de la Fondation du patrimoine (le montant défiscalisé est calculé net de subventions). Enfin, 100% du montant TTC des travaux, sur les revenus fonciers, sans application du seuil de 10 700 €, la première année, lorsque l'immeuble est donné en location.

⁹ L'association a été constituée par des membres fondateurs qui ont apporté une dotation en capital. Elle recrute des adhérents regroupés en assemblée générale, au même titre que les associations, bien que l'AG ne dispose que d'un pouvoir consultatif. Trois représentants de l'AG siègent au conseil d'administration de la Fondation.

¹⁰ Loi n° 96-590 du 2 juillet 1996.

¹¹ Décret du 18 avril 1997.

¹² Loi de finances rectificative 2006.

Avantages du recours à la Fondation du patrimoine pour le maître d'ouvrage

- Possibilité de subventions croisées.
- Défiscalisation du montant des travaux, hors subventions, en cas d'attribution du label de la Fondation.
- Déductions fiscales, pour les particuliers, dans le cadre des souscriptions publiques.

Organisation administrative

- Conseil d'administration : membres fondateurs et grandes institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée nationale, Institut de France) et locales.
- Conseil d'orientation : associations de défense du patrimoine et personnalités qualifiées.
- 3 000 communes adhérentes.
- 22 délégués régionaux et 100 délégués départementaux. Les délégués départementaux sont les correspondants de la Fondation pour la recherche de partenariats locaux, les contacts avec les propriétaires privés et les collectivités locales.
- 50 salariés et 300 bénévoles.

Mode opératoire

- La fondation n'est ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage des travaux de restauration
- Collaboration avec les services de l'Etat : DRAC, SDAP...
- Assistance technique : identification des édifices pouvant bénéficier de l'aide de la Fondation, montage administratif des dossiers, ingénierie financière, capacité d'expertise et de conseil...
- Conventions avec les collectivités territoriales : régions, départements, communes.
- Conventions avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine (Maisons paysannes de France, Vieilles Maisons françaises, Parcs et jardins de France, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, REMPART...).
- La Fondation du Patrimoine est habilitée à abriter des fondations sous égide. C'est ainsi qu'elle gère la fondation créée par le journaliste de télévision Sylvain Augier pour la protection des paysages.

Ressources financières

- Apports des membres fondateurs (les frais de structure de la Fondation, qui sont limités, sont couverts pour l'essentiel par les revenus de son capital).
- Subventions des régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunale.
- Cotisations des collectivités territoriales qui adhèrent à la Fondation (barème en fonction des collectivités et du nombre d'habitants). En 2005, 71 conseils généraux et 15 conseils régionaux étaient membres de la Fondation du patrimoine.
- Subventions de l'État.

- Souscriptions publiques en faveur de projets de sauvegarde à maîtrise communale ou intercommunale. Les fonds collectés sont attribués au maître d'ouvrage (moins 3% pour frais de gestion). Les souscriptions, souhaitées par les collectivités locales, faites par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine, ouvrent droit aux déductions fiscales. 478 souscriptions ont été lancées par la Fondation entre 1999 et 2005, avec une forte progression des souscriptions d'année en année¹³. Les souscriptions se font toujours au niveau local pour une opération parfaitement identifiée.
- Mécénat des entreprises.
- Dons et legs (particuliers / entreprises).

Une disposition de la loi de Finances 2003¹⁴ (initiative du sénateur Yann Gaillard) prévoit l'affectation d'une partie du produit des successions en déshérence à la Fondation du patrimoine afin de soutenir des actions de sauvegarde du « patrimoine public » non protégé. Fonds consacrés en priorité à des bâtiments dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des collectivités locales, des associations, des particuliers non soumis à l'impôt sur le revenu ou qui acquittent un impôt inférieur ou égal à 1 000 €.

Article 1^{er} du décret n° 2004-868 du 26 août 2004 portant affectation d'une fraction du produit des successions en déshérence appréhendées par l'Etat à la Fondation du patrimoine :

« pour l'application des dispositions de l'article 7 de la loi du 2 juillet 1996, la fraction affectée chaque année à la Fondation du patrimoine du produit encaissé par l'Etat au titre des successions en déshérence qu'il appréhende est fixée comme suit :

- *En 2003, 30% du produit encaissé en 2002.*
- *En 2004 et 2005, 40% du produit encaissé respectivement en 2003 et 2004.*
- *À partir de 2006, 50% du produit encaissé l'année précédente. Le versement qui en résulte ne peut être inférieur à celui effectué au titre de l'année 2003, dans la limite toutefois de la totalité du produit encaissé l'année précédente ».*

Attribution du label fiscal par la Fondation

- 101 en 2000, 318 en 2001, 453 en 2002, 523 en 2003, 853 en 2004, 1 179 en 2005, soit 3 427 pour la période 2000 / 2005.

Montant des travaux engagés avec le concours de la Fondation

- 2000 : 6, 154 M €, en 2000, 15, 89 M € en 2001, 19,33 M € en 2002, 17,36 M € en 2003, 38,29 M € en 2004 (49,5 M €, prévision 2005).

Emplois maintenus ou créés par les travaux entrepris avec le concours de la Fondation¹⁵

- 2000 : 184 en 2000, 401 en 2001, 580 en 2002, 521 en 2003, 1 149 en 2004, 1458 en 2005 (prévision), soit 4 320 pour la période 2000 / 2005.

Argumentaire de la Fondation du patrimoine vis-à-vis des entreprises

- La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité constitue une forte préoccupation des Français.
- Élément majeur de la mémoire collective, créateur de lien social.
- Référence aux racines et à l'identité collective.
- Rôle fédérateur dans une société moderne en quête de repères.

¹³ 3 en 1999, 10 en 2000, 11 en 2001, 84 en 2002, 47 en 2003, 101 en 2004, 220 en 2005.

¹⁴ Article 13 de la loi du 30 décembre 2002. Les modalités d'application du dispositif sont fixées par le décret n° 2004-868 du 26 août 2004.

¹⁵ L'INSEE estime que 4,5 emplois sont créés ou maintenus, dans le domaine de la restauration du bâti ancien, pour 150 000 € de travaux.

- Expression forte de la solidarité entre les générations.
- Transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles.
- Réinsertion des bâtiments légués par notre histoire dans la vie économique et sociale de notre pays.
- Le patrimoine local fait partie intégrante du quotidien des salariés.
- Possibilité de communiquer à faible coût sur les actions et les métiers de l'entreprise.
- Renforcement des liens avec les collectivités locales, par le développement de l'économie locale et la participation à la mise en œuvre de projets soutenus par ces collectivités.

Opérations de mécénat

- En 1999, les membres fondateurs de la Fondation du patrimoine ont participé à un projet spécifique, pour un montant global de 4,6 M €.
- Don de 1 M € de Liliane Bettencourt¹⁶, en 2004, pour la sauvegarde d'édifices religieux non protégés par l'Etat au titre des Monuments Historiques et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité territoriale ou une association. Cette libéralité a permis la restauration et la sauvegarde de 120 édifices religieux.
- Don de 230 000 €, sur une période de six ans, par l'entreprise japonaise Shiseido (quatrième groupe mondial de cosmétiques), pour des opérations dans le département du Loiret (où sont implantés les trois sites de production de Shiseido). Ce don a permis de lancer 19 projets de restauration.
- Mécénat du groupe Hermès dans le Périgord où sont installés les ateliers de maroquinerie, de porcelaine et de cravates de la société (sélection des édifices à restaurer par les collaborateurs des filiales du groupe).
- Convention (2006 / 2008) signée par la Fondation du patrimoine avec le groupe Total, en décembre 2005, pour 8 M € sur 3 ans.
- Convention triennale passée entre trois partenaires : Fondation du patrimoine / Fondation Veolia Environnement / Fédération des Parcs naturels régionaux, en novembre 2005.
- Soutiennent également la Fondation du patrimoine : Air Liquide santé, Motul, Michelin, Lafarge.

Opérations de communication

Guide des bâtiments restaurés grâce au soutien de la Fondation du patrimoine : « *La route des labels de la Fondation du patrimoine en Haute-Vienne* ».

Rencontres et conférences organisées par les délégations départementales.

Attribution de la plaque commémorative « Fondation du patrimoine » et du diplôme correspondant pour les édifices rénovés avec l'aide de la Fondation. Remise du 2 000^e label Fondation du patrimoine en novembre 2004.

Fondation du patrimoine

Président : Charles de Croisset

Directeur : Frédéric Néraud

Hôtel de Vigny

10, rue du Parc Royal / 75003 Paris

Tél. 01 53 67 76 00 - Fax : 01 40 70 11 70

info@fondation-patrimoine.com

¹⁶ Sur le montant de 1 M €, la Fondation Bettencourt-Schueller, est intervenue à hauteur de 500 000 €.

2 LES ENTREPRISES MÉCÈNES

2.1 Fondation EDF

La Fondation EDF a été créée en 1987, sous l'égide de la Fondation de France. Elle a prévu de modifier ses statuts, en 2007, pour se transformer en Fondation d'entreprise.

La Fondation développe son activité dans les trois principaux secteurs du mécénat : nature, culture et solidarité.

La Fondation dispose d'un remarquable centre d'exposition en plein cœur de Paris, à l'Espace Electra¹⁷, qu'elle utilise largement pour mettre en valeur les initiatives de ses partenaires.

Dans le domaine de la protection de la nature, la Fondation a développé des opérations de partenariat, dans le cadre du mécénat d'entreprise, avec quatre porteurs de projets fortement impliqués dans la défense de l'environnement, en privilégiant les programmes à long terme.

Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

1990 : EDF devient membre fondateur de la Fondation Ushuaïa, rebaptisée en 1995 Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH), au même titre que deux autres partenaires : Rhône-Poulenc et Ville de Paris.

Ce partenariat n'a jamais été remis en cause depuis la création de la Fondation Nicolas Hulot. Depuis 2003, le partenariat est suivi et assuré financièrement par la Fondation EDF.

Opérations en faveur de la FNH

- Aide à la construction des locaux de l'Ecole de Branféré¹⁸ (Morbihan) aux normes HQE, avec notamment l'installation d'une pompe à chaleur géothermale, une mission de conseil et de suivi pour les choix techniques de construction et d'aménagement, le prêt d'un véhicule électrique.
- Participation à la campagne de sensibilisation « SOS Planète Eau », avec le soutien logistique du voilier-ambassadeur de la FNH, *Fleur de Lampaul*.
- Participation à la campagne « Ma ville, ça me regarde ». Programme pédagogique, avec usage d'un bus itinérant et des missions regroupées autour de cinq thèmes principaux : eau, bruit, transports, déchets, nature.
- Participation à la campagne « Sans nature pas de futur », avec financement par la Fondation EDF des spots publicitaires, livrets et films pédagogiques.

Réserves naturelles de France

1990 : signature de la première convention de partenariat entre la Fondation EDF et Réserves naturelles de France, fédération qui anime le réseau des réserves naturelles.

La Fondation EDF a toujours laissé une grande latitude aux gestionnaires de réserves naturelles pour proposer les opérations à prendre en compte dans le cadre du mécénat d'entreprise.

De 1990 à 2006, le partenariat de la Fondation EDF a concerné 115 réserves naturelles.

Opérations en faveur du réseau des réserves naturelles

- Accompagnement de nombreux projets visant à favoriser l'accessibilité des espaces naturels à tous les publics, avec depuis 1994 une réflexion approfondie sur l'accueil des publics handicapés, et la recherche d'une reconnaissance nationale pouvant déboucher sur la mise en place d'un label « Tourisme et handicap » et l'élaboration d'une « Charte

¹⁷ 6, rue Récamier, dans le 7^e arrondissement.

¹⁸ Ecole Nicolas Hulot, inaugurée en 2004.

européenne de la nature accessible à tous ». Sur ce sujet, la Fondation EDF a joué un rôle incontestable d'innovateur social.

- La Fondation soutient les initiatives en faveur de l'écotourisme, afin d'assurer l'équilibre entre préservation des milieux naturels, développement économique, éducation à l'environnement et accessibilité au plus grand nombre.
- Les interventions de la Fondation concernent des sujets divers : aménagements de maisons d'accueil, de sentiers de découverte, d'observatoires ornithologiques, équipements pédagogiques, signalétique, restauration de sites, expériences de pastoralisme, protection d'espèces menacées (gypaète, vautour fauve...), formation, accueil de classes vertes, publications...

Chaque réserve naturelle est considérée par la Fondation comme un lieu d'innovation susceptible de permettre la diffusion d'expériences nouvelles au profit de l'ensemble du réseau, dans des domaines aussi divers que l'approfondissement de la connaissance scientifique, la gestion conservatoire des milieux naturels, l'animation pédagogique, la communication.

- La Fondation a créé, en 2005, le Prix Jean-Roland, pour récompenser les initiatives qui contribuent à « *Réconcilier l'Homme et la Nature* » (montant du prix : 5 000 €).

Conservatoire du littoral

Au cours des quinze dernières années, les opérations financées par la Fondation EDF ont concerné une cinquantaine de projets.

Mise en valeur de milieux naturels

- Soutien à la création d'un verger conservatoire à Abbadia (Pyrénées-Atlantiques), gestion des milieux grâce au pastoralisme (La Hague, Le Rove...).
- Achat d'un bateau à fond plat pour la gestion des marais de Brouage et d'un bateau pour le suivi scientifique de l'archipel de Chausey, de camionnettes-ateliers équipées pour la gestion d'espaces naturels (Basse-Normandie, Languedoc).
- Mise en valeur des jardins du Rayol (Var), des jardins de Serre de la Madone (Alpes-Maritimes), du jardin Georges-Delaselle sur l'île de Batz (Finistère).
- Mise au point d'une base de données scientifiques sur les oiseaux migrateurs en baie de Somme.

Restauration du patrimoine architectural

- Restauration et mise en lumière de l'abbaye de Beauport (Côtes-d'Armor), d'un bâtiment de ferme du XVIII^e siècle à Abbadia (Pyrénées-Atlantiques), du sémaphore de l'île du Pilier (Vendée), de la bergerie du domaine de Graveyron (Gironde), d'une grange sur l'île Milliau (Finistère), du fort de l'Île-aux-Moines (Côtes-d'Armor).

Communication

- Participation à des expositions (Musée des Beaux-Arts de Caen, Espace Electra...) et à des publications (ouvrage sur les collections fruitières d'Abbadia, guide du sentier pédagogique du Pradet (Var), ouvrage de référence à l'occasion du 30^e anniversaire du Conservatoire, Carnets de croquis aux éditions Gallimard...)

Muséum national d'histoire naturelle

Le partenariat avec le Muséum est lié à des opérations ponctuelles :

- études d'éclairage pour la rénovation des galeries de paléontologie et d'anatomie comparée du Muséum,
- exposition « *Dessiner la nature* » présentée à l'Espace Electra (1996),

- restauration de deux fresques de Raoul Dufy (1997),
- exposition « *Rivages, Trésors et merveilles du littoral* » à l'Espace Electra (1999),
- aide à l'acquisition des manuscrits d'Alcide d'Orbigny (2001),
- exposition « *De l'homme et des insectes, Jean-Henri Fabre* » à l'Espace Electra (2003),
- exposition « *Piranhas enivrés, des hommes et des poissons en Guyane* » à l'aquarium de la Porte Dorée (2004).

Fondation EDF

Secrétaire générale : Corinne Chouraqui

Chargée de mission du pôle Santé / Solidarité / Nature : Joëlle Cotten,

26, rue de la Baume

75008 Paris

Tél. 01 40 42 22 22

www.edf.com

2.2 Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer

Fondation créée en 1992, après la conférence de Rio, qui a retenu comme axes de travail les domaines de la préservation de la biodiversité et de la protection de l'environnement.

La Fondation Total a développé des partenariats à long terme avec le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire du littoral. Il conduit des opérations ciblées avec l'IFREMER, le CEDRE, l'UICN, le Muséum national d'histoire naturelle.

Mécénat du Groupe Total

L'entreprise Total conduit de nombreuses opérations de mécénat, notamment dans le domaine culturel, qui sont indépendantes des activités de sa fondation d'entreprise :

- restauration de la galerie d'Apollon du musée du Louvre,
- participation à la fondation du nouveau département des Arts de l'Islam qui doit voir le jour en 2009.

Mécénat de la Fondation Total

La Fondation Total soutient des projets en faveur de la biodiversité et des milieux marins en France et dans les régions du monde où l'entreprise exerce ses activités industrielles : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Venezuela, Australie, Maroc, Emirats arabes unis Qatar, Indonésie...

Parc national de Port-Cros

- Partenariat initié en 1992. Convention-cadre, renouvelée par avenants.
- Les sommes investies par la Fondation, au profit du Parc national de Port-Cros, pour la période 1991 / 2006, s'élèvent à 2,6 M €.

Thèmes d'intervention :

Recherches sur le *bayoud*, maladie qui s'attaque aux racines des palmiers dattiers, étude de systèmes de mouillages écologiques pour la plaisance, lancement des « *Entretiens de Port-Cros* », qui se veulent le pendant des « *Entretiens de Bichat* » pour l'environnement marin. Le thème prévu pour les *Entretiens* en 2007 est le changement climatique et la biodiversité. Code de l'éco-conduite en mer, charte de la « *plongée au naturel* », et de la « *plaisance au naturel* », restauration de pompes de relèvement des eaux sur les Salins d'Hyères...

Conservatoire du littoral

Cession gratuite d'un terrain sur l'étang de Berre (117 ha), actions de sensibilisation du public, financement de programmes de recherche sur les zones humides, aménagement d'un sentier de découverte sur les rives de l'étang de Villepey, programme d'éradication des rats sur des îles bretonnes pour protéger les espèces aviaires, édition de documents...

Fondation Total

Responsable de la Fondation : Laure Fournier
2, place de la Coupole – La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex
T. 01 47 44 21 72
www.total.com

2.3 Dexia / Crédit local

Le groupe Dexia Crédit Local, filiale du groupe européen Dexia, est spécialisé dans le financement des collectivités locales. A ce titre, Dexia accorde des prêts à taux avantageux pour soutenir les initiatives des collectivités territoriales qui contribuent au développement durable.

Dexia attribue, chaque année les « *Rubans du développement durable* », qui récompensent les collectivités dont les initiatives ont été particulièrement significatives. Cette opération est conduite en partenariat avec le Comité 21, l'Association des maires de France (AMF) et l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF). La remise des prix est effectuée avec une certaine solennité à l'Hôtel de Lassay, en présence du Président de l'Assemblée nationale.

Ces initiatives confèrent au groupe Dexia Crédit Local légitimité et visibilité dans le champ du développement durable.

La Fondation Dexia Crédit Local a été créée en 1993, sous l'égide de la Fondation de France. La Fondation intervient principalement dans le champ social pour améliorer la qualité de vie de personnes hospitalisées, et, pour l'essentiel, en faveur de l'insertion des jeunes en difficultés, en liaison avec la Délégation interministérielle à l'insertion des jeunes.

Dans le domaine de l'environnement, la Fondation soutient les politiques d'édition du Conservatoire du littoral :

- coédition avec Actes Sud de la collection « Conservatoire du littoral » qui présente les sites du Conservatoire (une quarantaine de titres, courant 2007),
- coédition avec les Editions Hesse de la collection pour enfants « Les Oiseaux du bord de mer ».

La Fondation Dexia Crédit Local a publié un almanach du développement durable avec la Fédération des parcs naturels régionaux et assure le financement et la diffusion de fiches techniques et d'ouvrages de vulgarisation pour l'association Rivages de France.

Fondation Dexia Crédit Local

Bernard Deljarrie, directeur du mécénat

T. 01 58 58 70 43

1, passerelle des Reflets – Tour Dexia La Défense 2

92919 La Défense cedex

Delphine Defrain-Deodato

T. 01 58 58 68 20

delphine.defrain@clf-dexia.com

2.4 Fondation d'entreprise Gaz de France

La Fondation d'entreprise Gaz de France s'est fixé 3 axes d'intervention prioritaires :

- la lutte contre l'exclusion et l'isolement des jeunes. Dans ces domaines, la Fondation s'appuie sur le sport, la culture et la nature,
- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, avec, notamment, un programme ambitieux de restauration et d'aide à la création de vitraux,
- la protection de l'environnement, en privilégiant la réhabilitation des grands sites naturels et la restauration des jardins menacés.

La Fondation Gaz de France a notamment participé, pour la protection du patrimoine naturel, aux opérations suivantes :

- réhabilitation de la pointe du Raz, au début des années 90,
- réhabilitation du Cirque de Gavarnie, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- convention de partenariat avec l'association « Réseau des Grands Sites de France ».

Pour la protection des jardins, la Fondation est intervenu pour :

- la restauration et la préservation du jardin de Val Rahmeh (Alpes-Maritimes), propriété du Muséum national d'histoire naturelle,
- création et entretien des « *Jardins passagers* » de La Villette, cultivés par des enfants dans le cadre d'un travail pédagogique,
- travaux pour favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les jardins du château de Versailles,
- participation au financement des jardins du Musée des Arts Premiers, du quai Branly à Paris,
- soutien aux « *Journées des plantes* » de Courson (Essonne),
- participation aux « *Rendez-vous aux jardins* » organisés par le ministère de la Culture,
- soutien à la collection « *Carrés de jardins* » publiée par les éditions Gallimard.

Conservatoire du littoral

- Publication de travaux d'artistes photographes réalisés sur les sites du Conservatoire, aux éditions Marval.
- Financement de la collection d'œuvres photographiques originales constituée par le Conservatoire du littoral.

La Fondation participe également à des opérations en partenariat avec le WWF, l'ONF et le Muséum national d'histoire naturelle.

La Fondation Gaz de France, fortement impliquée dans les opérations de mécénat, privilégie les partenariats de longue durée.

Fondation d'entreprise Gaz de France

Déléguée générale : Valérie Vigouroux

37, rue du Général Foy

75008 Paris

Tél. 01 47 54 28 02 – Fax : 01 47 54 20 93

www.gazdefrance.com

2.5 Danone

Le terme de mécénat ne fait pas partie du vocabulaire du Groupe Danone. On lui préfère celui de « *Business Model* » qui exclut toute forme de charité ou de compassion au profit de la notion de stratégie d'entreprise.

Danone fait du *business*. Le président du groupe, Franck Riboud, l'affirme haut et fort et déteste la confusion des genres.

Il n'empêche que Danone dispose d'une « Direction du développement durable et de la responsabilité sociale ».

Danone rapproche deux initiatives qui relèvent de la responsabilité sociale ou du mécénat d'entreprise, intégrées dans la notion de *Business Model* :

- Le partenariat noué à l'initiative de Franck Riboud avec Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank au Bangladesh. Danone, dans un souci d'ouverture de nouveaux marchés, d'innovation sociale, de renforcement de sa notoriété au niveau mondial a monté un chaîne de fabrication de yaourts à très bas prix¹⁹. L'entreprise ne fait pas de bénéfice, mais n'enregistre pas de pertes d'exploitation. L'opération est financièrement neutre. Elle correspond à une stratégie commerciale, doublée d'une politique de solidarité au profit de populations démunies.
Au Bangladesh, Danone expérimente des méthodes de gestion écologiques : emballages biodégradables, récupération des déchets...
- Un partenariat été également noué entre Danone et le directeur du réseau Ramsar, agence inter-gouvernementale, dont la finalité est de protéger les zones humides et la qualité de l'eau à travers le monde.

Dans les deux cas, le partenariat s'est construit sur la rencontre d'hommes hors du commun : Muhammad Yunus pour le Bangladesh, Delmar Blasco pour Ramsar. Franck Riboud avoue avoir été séduit par la personnalité de ses interlocuteurs et par l'originalité de leurs projets. En bon joueur d'échecs, il a pour ambition de toujours jouer « un coup d'avance » par rapport à ses concurrents. Preuve que le mécénat a une dimension économique et stratégique pour l'entreprise.

Convention de Ramsar

Danone soutient la « Convention de Ramsar » depuis 1998. En 2002, l'entreprise a créé le « Fonds Danone Evian » en signant une convention de 4 ans dotée d'un budget de 1 M €. Cette convention est en cours de renouvellement. Les fonds attribués sont gérés directement par le Secrétariat général de la Convention de Ramsar.

Danone est le premier embouteilleur d'eau au monde. Franck Riboud considère que son entreprise et le réseau Ramsar partagent un intérêt et une ambition communs qui est de protéger la ressource en eau au niveau mondial. Le mécénat associe deux partenaires très différents l'un de l'autre. C'est, de l'avis de Franck Riboud, cette complémentarité qui fait du sens.

Pour Danone, la convention passée avec Ramsar répond à différents enjeux :

- valorisation des marques,
- crédibilité,
- engagement à long terme,
- échange de savoir-faire avec les opérateurs de l'eau du réseau Ramsar.

¹⁹ L'entreprise créée conjointement par Danone et Muhammad Yunus porte le nom de « Grameen Danone Foods Social Business Enterprise ».

Le « mécénat » ainsi conçu, répond à deux objectifs :

- maximisation de l'impact social,
- amélioration des performances économiques globales.

Le partenariat Danone / Ramsar est fortement valorisé en interne et sert d'appui aux politiques de marketing du groupe sur le secteur des eaux minérales.

Danone soutient « Le jour de l'eau », en partenariat avec Ramsar et l'UNESCO, et récompense des initiatives remarquables dans le domaine de la protection de l'eau, par l'attribution du « Prix Spécial Evian », doté de 100 000 € pour chacune des trois catégories : Education ; Sciences ; Gestion.

Danone

Catherine Schwartz, chef de projet à la direction du développement durable et de la responsabilité sociale

17, boulevard Haussmann 75009 Paris

2.6 Fondation d'entreprise Procter & Gamble France pour la protection du littoral

Créée début 1992, la Fondation Procter & Gamble France pour la protection du littoral a été une des premières fondations d'entreprise à voir le jour, grâce au nouveau cadre juridique offert par la loi du 4 juillet 1990 qui a donné aux entreprises une opportunité intéressante d'implication dans le champ du mécénat.

Pour sa fondation, Procter & Gamble a choisi pour partenaire unique le Conservatoire du littoral. La Fondation existe depuis quinze ans. Elle a été renouvelée à deux reprises pour des durées de cinq ans et devrait, en 2007, être renouvelée pour une nouvelle période de cinq ans.

A noter qu'en 1991, en attendant l'approbation des statuts de sa fondation, Procter & Gamble avait engagé un partenariat important avec le Conservatoire en finançant la publication d'un atlas des espaces naturels du littoral (1, 4 M F).

La Fondation s'est fixée trois objectifs :

- *Soutenir la recherche*

Dans ce cadre, la Fondation a financé une vingtaine d'ateliers scientifiques entre 1992 et 2000, ouverts au public, concernant la connaissance et la gestion des milieux naturels, la fréquentation des sites, le développement de l'urbanisation sur le littoral... Tous ces travaux ont fait l'objet de publications dans une collection dirigée par le Conservatoire. Des thèses de doctorats ont également été financées par la Fondation.

Des études plus ambitieuses ont été également financées sur le nettoyage des plages, l'érosion des côtes, la connaissance des publics qui fréquentent les terrains du Conservatoire...

- *Diffuser les connaissances, notamment auprès du grand public*

Dans le cadre du mécénat de compétence, la Fondation a assisté le Conservatoire pour la mise en œuvre de son site Internet. Elle a également permis la réalisation d'expositions, dont une de grande ampleur au Palais de la Découverte à Paris, en 2005. Des aides à différentes publications ont été apportées.

- *Participer à la réhabilitation des espaces naturels acquis par le Conservatoire*

Un sentier ludo-pédagogique destiné aux enfants et adolescents a été réalisé sur le site des marais du Vigueirat en Camargue.

L'engagement de la Fondation Procter & Gamble, qui représente un budget de 250 000 € par an, est compris par l'entreprise comme un engagement de longue durée, qui privilégie les études, la recherche, l'innovation. Le souci de communiquer sur les actions de la Fondation ne constitue pas la motivation principale des dirigeants de l'entreprise.

Le partenariat engagé avec le Conservatoire se caractérise par un très fort professionnalisme de la part de l'entreprise et une réelle relation de confiance établie au cours des années entre les deux partenaires.

Procter & Gamble, par le mécénat, cherche à développer son image de marque et sa notoriété en France, en mettant en valeur le sérieux de sa démarche et son engagement à long terme en faveur du développement durable. L'impact des actions de la Fondation est important auprès des salariés de l'entreprise.

➤ *La stratégie de Procter & Gamble en matière de mécénat*

A côté des actions conduites par sa fondation d'entreprise, Procter & Gamble France est présent dans deux autres champs de la philanthropie :

- Procter & Gamble France soutient le programme « *SOS enfance mal-logée* », co-piloté avec la Fondation de France, par le biais d'opérations produits-partage, sur certaines références des marques du groupe. Les campagnes conduites par Procter & Gamble rapportent environ 200 000 € par an, au programme de l'enfance mal logée.
- Par ailleurs, les marques commerciales de Procter & Gamble développent des opérations de mécénat spécifiques. C'est le cas pour Pampers pour l'opération « *Bébés du cœur* », ou pour Duracel qui intervient auprès du Secours populaire français. « *L'Alliance pour une meilleure santé osseuse* » a été créée par Procter & Gamble Pharmaceuticals-France et Sanofi-Aventis pour sensibiliser les femmes à la prévention de l'ostéoporose.

Au niveau mondial, Procter & Gamble privilégie les opérations de mécénat au profit de l'enfance en difficulté, notamment dans le cadre d'une vaste opération « Eau et santé », qui se traduit par le programme « *Safe drinking water for children* ».

Par ailleurs, Procter & Gamble, qui compte 7 000 chercheurs parmi ses salariés au niveau mondial, développe au maximum ses relations avec les milieux extérieurs de la recherche, et est disposé, à ce titre, à amplifier les partenariats dans ce domaine hautement stratégique pour l'entreprise. La biodiversité, avec ses incidences sur l'alimentation et les soins du corps pourrait constituer un thème de recherche. La démarche est résumée par l'expression : « *Connect and develop* ».

Fondation Procter & Gamble France pour la protection du littoral

Président de la Fondation : Clive Stiff

Secrétaire générale: Christine Cabon,

163, quai Aulagnier

92600 Asnières-sur-Seine

Tél. 01 40 88 59 30

2.7 Fondation d'entreprise Veolia environnement

Créée en 2004, la Fondation d'entreprise Veolia Environnement²⁰ est dotée d'un budget annuel de 5 M €. Sur ce budget, environ 2 M € sont consacrés, chaque année, à des opérations concernant l'environnement.

Henri Proglia, président directeur général de Veolia Environnement, présente la Fondation de la façon suivante :

« Alors que les actions en faveur du développement durable s'inscrivent au cœur même de nos activités, Veolia Environnement souhaite pouvoir s'impliquer, sous toutes les formes possibles, dans la réalisation de projets ayant une forte dimension humaine, sociale et environnementale. C'est la raison d'être de la Fondation Veolia Environnement ».

Le mécénat est en forte adéquation avec les activités du Groupe. Veolia environnement, leader mondial dans le domaine de l'environnement, est un acteur économique majeur du développement durable.

De mai 2004 à janvier 2007, la Fondation Veolia a soutenu plus de 450 projets²¹, qui ont concerné :

- La solidarité (44%).
- L'insertion professionnelle (26%).
- L'environnement (30%).

Une des particularités de la Fondation Veolia est que chaque projet est soutenu par un parrain, salarié ou retraité de l'entreprise. Plus de 1 000 collaborateurs sont actuellement impliqués dans les projets de la Fondation. Ils assurent l'instruction des projets, leur suivi et leur évaluation. L'entreprise considère que le mécénat constitue un facteur d'attractivité pour le recrutement de ses cadres.

L'aide de la Fondation est essentiellement financière. Mais pour assurer la pérennité des projets qu'elle soutient, elle encourage et favorise le développement du mécénat de compétence assuré directement par les collaborateurs du groupe.

La Fondation pratique également le micro-crédit pour favoriser le retour à l'emploi et la création d'entreprise.

Les projets soutenus par la Fondation concernent indistinctement la France et l'étranger. Depuis fin 2004, la Fondation Veolia assure le budget de la fondation allemande du groupe, la *Veolia Stiftung*.

➤ *Sélection des dossiers*

Le conseil d'administration de la Fondation sélectionne directement les projets d'un montant supérieur à 150 000 €. Il délègue à un comité de sélection (composé de membres de l'équipe permanente de la Fondation) le choix des projets d'un montant inférieur à ce seuil, qui sont les plus nombreux.

Les agents qui parrainent les projets participent aux réunions de sélection qui les concernent, ce qui contribue à créer une forte culture d'entreprise. Des manifestations, des invitations à des spectacles sont organisées pour valoriser leur engagement.

➤ *L'environnement*

Sur la période 2004-2007, 137 projets ont concernés la protection de l'environnement : préservation des ressources naturelles, éducation à l'environnement, sensibilisation aux gestes éco-citoyens, lutte contre le changement climatique...

²⁰ Le mécénat avait été précédemment pratiqué successivement par la compagnie Générale des Eaux et par Vivendi.

²¹ La Fondation Veolia reçoit plus de 1 000 dossiers par an.

Projets soutenus par la Fondation

Les projets soutenus par la fondation sont d'une grande diversité :

- Inventaire de la richesse de la canopée de la République du Vanuatu, en collaboration avec l'association Pro-Natura et le Muséum national d'histoire naturelle, dépollution du littoral libanais souillé par les hydrocarbures, assistance aux bergers qui cherchent à protéger leurs troupeaux des agressions des loups, promotion du vélo comme moyen de transport alternatif, soutien aux communes qui s'engagent en faveur du développement durable, amélioration de la consommation énergétique de bâtiments sportifs, récupération du biogaz issu du lisier de porc comme source d'énergie dans des villages du sud-ouest de la Chine, attribution d'un prix annuel du livre sur l'environnement, réhabilitation de marais, ouverture de sentiers pour les personnes à mobilité réduite, installation de systèmes de collecte des eaux de pluie...
- En 2007, la Fondation a participé au financement de la 1^{ère} Fête de la Nature organisée au niveau national, par l'UICN.
- La Fondation s'est également engagée en 2007 à participer au financement de la future « Galerie de la biodiversité », espace pédagogique dédié aux enfants de 6 à 12 ans, à la Grande Galerie de l'évolution du Muséum national d'histoire naturelle.
- La Fondation Veolia Environnement a reçu l'Oscar du mécénat d'entreprise, décerné par l'ADMICAL, en 2006.

Fondation Veolia Environnement

Président : Henri Proglia

Délégué général de la Fondation : Michel Avenas

15, rue des Sablons 75116 Paris

T. 01 71 75 00 00 Fax : 01 71 75 10 38

Fondation.ve@veolia.com

www.fondation.veolia.com

2.8 Fondation Nature et Découvertes

« Je pense que nous pouvons améliorer l'état de l'environnement et aller vers un monde plus chaleureux ».

François LEMARCHAND, président-fondateur de Nature et Découvertes a la conviction qu'il est possible et urgent de mettre la nature à la portée de tous et de rapprocher le monde de l'entreprise du monde de l'environnement.

Le mécénat pratiqué par Nature et Découvertes peut difficilement se comprendre hors la personnalité de son fondateur. L'entreprise Nature et Découvertes est une société privée, à caractère familial, puisque 80% du capital est détenu par François Lemarchand et son épouse (15% par le personnel).

F. LEMARCHAND a fait une partie de ses études aux Etats-Unis. Dans les années 80, à l'occasion d'un voyage à San-Fransisco, il rencontre un professeur de Berkeley à l'origine de la création d'un magasin dénommé « *Nature Company* », destiné à initier les enfants à la nature. Il est également marqué par le fondateur de la firme Patagonia, le californien Yvon Chouinard qui consacre 1% de son chiffre d'affaires à la protection de l'environnement. L'idée le séduit. Il vend l'enseigne *Pier Import* qu'il dirige et crée Nature et Découvertes, en 1990.

L'activité commerciale et le mécénat de Nature et Découvertes reposent sur une même philosophie. L'enseigne ne fait quasiment pas de publicité directe. L'accueil dans les boutiques, la gamme des produits, les actions pédagogiques, le mécénat en faveur de l'environnement relèvent d'une même démarche : faire connaître (et vendre) le respect de la nature.

➤ *Nature et Découvertes en chiffres*

65 magasins situés en centre ville dans des agglomérations de plus de 150 000 habitants, 900 salariés, 153 M € de chiffre d'affaires, 4,5 millions de tasses de thé offertes aux visiteurs qui passent la porte des magasins, des vendeurs appelés « *guides-conseils* » formés à l'écologie pour mieux renseigner les clients, une collection de guides pratiques à 1 € pièce, 3 000 sorties nature organisées en 2006...

Depuis 2005, Nature et Découvertes organise une « Université de la Terre », forum de discussion sur les enjeux planétaires. Cette manifestation a réuni pour sa première édition, dans les locaux de l'UNESCO à Paris, 9 000 personnes.

➤ *Un engagement en faveur du développement durable*

Le « fonds de commerce » de Nature et Découvertes est basé sur la protection de la nature, la philosophie de l'entreprise également, ce qui assure une parfaite synergie entre l'engagement de la société en faveur du développement durable et son activité commerciale. Ceci loin de réduire le mérite des dirigeants de l'enseigne ne fait qu'apporter la preuve d'un management efficace et particulièrement utile à la cause de l'environnement.

Tous les bâtiments sont certifiés ISO 14001 (siège, entrepôts, magasins). L'entreprise, dans le but de réduire son empreinte écologique, établit depuis 2007 un bilan carbone de son activité, avec une attention particulière portée à la qualité des produits, aux économies d'énergie, au recyclage, aux certifications HQE.

➤ *Actions pédagogiques*

Nature et Découvertes publie différents ouvrages de vulgarisation sur l'environnement, notamment une collection d'ouvrages pédagogiques, intitulée « *Et si on vivait autrement ?* ». Les ouvrages, vendus 1 € pièce, sont disponibles dans ses magasins²². Ils sont destinés à enseigner des comportements écologiques. Nature et Découvertes en les proposant à prix coûtant reste dans sa logique qui est de sensibiliser le plus largement possible à la protection de l'environnement.

Depuis 2000, Nature et Découvertes dispose d'un portail dédié à l'information environnementale.

Des sorties nature et des ateliers pédagogiques sont régulièrement organisés, à l'initiative des magasins.

Conférences-débats et projections de films en présence de conférenciers sont également organisés avec le concours de MK2 ou de Terre Sauvage.

➤ *La Fondation*

La Fondation, placée sous l'égide de la Fondation de France, a été créée en janvier 1994. Elle est animée par deux salariés à temps plein. Elle bénéficie du concours des autres services de l'entreprise (serveur Internet, service communication, prestataires extérieurs...).

La Fondation est dotée d'un Comité de sélection de 16 membres qui examine et retient les projets aidés, deux fois dans l'année. Les votes se font à la majorité, le président de Nature et Découvertes ayant une voix double, en cas de partage des voix équilibré entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre la sélection du projet.

La Fondation organise des appels à projets autour de thématiques qui constituent, aux yeux de ses dirigeants, des enjeux majeurs ou insuffisamment pris en compte pour la protection de l'environnement :

« *Insectes en danger* », « *Zones humides et littoral* », « *Biodiversité en danger, des constats à l'action* »,...

Depuis sa création, Nature et Découvertes verse, chaque année, 10% de son bénéfice après impôt à sa Fondation²³. Ceci a permis le financement de plus de 800 projets en 15 ans, pour un montant total de 4, 850 M €. De 1 000 à 1 500 associations ont bénéficié du mécénat de la Fondation, depuis sa création.

La Fondation Nature et Découvertes reçoit actuellement plus de 1 000 dossiers par an. Une première sélection permet de retenir 300 projets, puis dans un second temps d'en sélectionner 200. En fin de course 100 projets sont financés chaque année, pour des montants qui peuvent aller de 1 000 € à 20 000 €, certains financements sont reconduits plusieurs années consécutives.

La Fondation Nature et Découvertes a fait le choix de ne pas financer d'organismes ou de collectivités publics et d'apporter son concours au milieu associatif, en privilégiant les projets originaux, parfois modestes, qui ne retiennent pas forcément l'attention d'autres entreprises mécènes.

Chaque magasin de l'enseigne dispose d'un « Relais Réseau vert », dont la responsabilité est confiée à un salarié. Ce responsable a notamment pour tâche d'évaluer les projets soutenus par la Fondation qui se trouvent dans la sphère d'influence du magasin dans lequel il travaille. Il fait un compte rendu circonstancié au responsable de la Fondation du bon déroulement du projet.

²² « *Le bio dans votre assiette* », « *Etre écocitoyen* », « *Eduquer à l'environnement* », « *Votre habitat naturel* ».

²³ Ce que François Lemarchand appelle « *L'impôt volontaire pour la planète* ».

Depuis peu, la Fondation finance des projets sur les territoires français outre-mer et en Afrique francophone. Les budgets alloués hors métropole ne dépassent pas 20% du budget annuel de la Fondation.

La Fondation Nature et Découvertes a reçu, en 1998, l'Oscar du mécénat décerné par l'ADMICAL.

Nature et Découvertes est membre de l'UICN depuis 2005.

Fondation Nature et Découvertes

Président-fondateur : François Lemarchand

Directeur de la Fondation : David Sève

1, avenue de l'Europe

78117 Toussus-le-Noble

T. 01 39 56 73 63

www.natureetdecouvertes.com

2.9 Fondation Yves Rocher – Institut de France

Fondation créée en 1991, placée sous l'égide de l'Institut de France depuis 2001.

Domaines d'action

- *Trophée Terre de femmes*

Le trophée Terre de femmes est remis, chaque année, à des femmes distinguées pour des actions jugées particulièrement remarquables et qui se battent pour la survie de la nature et le bien-être individuel (amélioration de l'environnement, sauvegarde du monde végétal, expérimentations reproductibles, aides aux personnes âgées, au personnes handicapées...).

Le Trophée Terre de femmes est attribué dans différents pays du monde, depuis 2003. En 2007, dix pays étaient concernés : Allemagne, Belgique, Pologne, Canada, Suisse, Espagne, Etats-Unis, Pays-Bas, Suède, Russie. Une lauréate est désigné dans chaque pays participant. Le Grand Prix international est attribué à une des lauréates sélectionnées par les différents jurys nationaux. La cérémonie de remise du prix international se déroule à l'Institut de France, tous les 8 mars, Journée internationale des femmes.

Le Trophée Terre de femmes est judicieusement ciblé (femmes qui font preuve d'une grande détermination), les projets récompensés sont souvent originaux. La création en cours d'un forum d'échange d'expériences permet des transferts de savoir-faire entre différents pays et différentes cultures.

- *Une école, un arboretum*

Il s'agit d'un programme d'actions d'éducation à l'environnement, de soutien technique, pédagogique et financier aux projets portés par des enseignants et leurs élèves. Le programme comprend : plantations d'arboretums (600 depuis 1991) et de haies, cours de jardinage, installation de parcours botaniques, restauration de friches...

- *Prix scientifique Terra Ficaria*

Prix créé en 2004, pour encourager les scientifiques et les chercheurs qui focalisent leurs recherches sur le monde végétal. Le prix scientifique est attribué à un travail portant sur une plante et son usage positif pour la société humaine.

Le jury composé de scientifiques de renom se réunit sous l'égide de l'Institut de France. Prix doté de 20 000 €.

- *La conservation des jardins historiques*

La Fondation Yves Rocher soutient la création et le développement de jardins botaniques, historiques et médicinaux en France et à l'étranger : abbaye royale de Fontevraud (Pays de la Loire), jardin des Neufs carrés de l'abbaye de Royaumont (Val-d'Oise), ferme de Bois-Richeux (Eure), jardin d'Assise (Italie)...

Fondation Yves Rocher – Institut de France

Président : Jacques Rocher

Contact : Aurélia Carré

T. 02 99 08 37 10 Fax : 02 99 08 28 93

Aurelia.carre@yrnet.com

www.yves-rocher-fondation.org

3 LE SECTEUR PROFESSIONNEL DU MÉCÉNAT

3.1 L'association pour le développement du mécénat industriel et commercial (ADMICAL)

Fondée en 1979, l'association pour le développement du mécénat industriel et commercial a été reconnue d'utilité publique en 1992.

L'association a été créée à l'initiative de Jacques Rigaud, ancien directeur de cabinet du ministre de la Culture Jacques Duhamel, ancien président de RTL. Jacques Rigaud a été le président et l'animateur incontesté de l'association de 1979 à ce jour.

Le but d'Admical a été, sans relâche, de développer les contacts entre les entreprises et les organismes bénéficiaires du mécénat. L'association a plus particulièrement développé son activité dans le domaine de la culture. Il est à noter que dans les années 80, le mécénat culturel était quasi inexistant. Par la suite, s'est largement développé le mécénat de solidarité. Le mécénat environnement a eu, jusqu'à présent, plus de mal à émerger.

Missions

Admical présente ses missions de la manière suivante :

- représenter et soutenir les entreprises mécènes,
- animer un réseau d'échange et d'expériences,
- former et accompagner les acteurs du mécénat.

Cette présentation est ou trop modeste ou fortement réductrice. L'association a constitué, au cours des dernières décennies, un puissant lobby en faveur du mécénat d'entreprise. Elle a notamment entretenu des rapports constants avec les pouvoirs publics pour faire évoluer la législation en faveur du mécénat, notamment avec la préparation de la loi de 1987 sur les fondations, la loi de 1990 sur les fondations d'entreprise et, plus récemment, la « loi Aillagon » qui prévoit un régime fiscal particulièrement favorable pour les particuliers et les entreprises mécènes.

Admical est également devenu, au cours des années, un véritable ambassadeur du mécénat d'entreprise en favorisant les rapprochements et en les faisant connaître.

➤ *Les Rendez-vous d'Admical*

- Tous les deux ans, Admical organise les *Assises internationales du mécénat*, qui réunissent l'ensemble des professionnels intéressés par le sujet.
- Chaque année, Admical décerne avec différents partenaires les *Oscars du mécénat*, largement relayés par la presse.
- Les *Admithèmes* sont des séminaires-ateliers organisés sur des thématiques particulières.
- les *Rencontres d'Admical* consistent en visites organisées pour découvrir des expériences de mécénat originales.

➤ *Les publications*

- Le Répertoire du mécénat d'entreprise est un annuaire de référence qui recense la plupart des grands partenaires du mécénat, en indiquant la nature de leurs engagements.
- Le Guide juridique et fiscal du mécénat et des fondations, parfaitement à jour, est un peu la Bible des opérateurs du mécénat.
- Par ailleurs, Admical publie une revue trimestrielle, *Entreprises & mécénat*, qui dit l'actualité du mécénat.

➤ *La formation*

- Organisme de formation professionnel reconnu, Admical propose des sessions de formation qui contribuent à la professionnalisation des acteurs du mécénat.

➤ *Le réseau*

- Admical fédère plus d'une centaine d'entreprises et près de 40 institutions, qui ont le statut de membres bienfaiteurs, actifs ou associés.
- est co-fondateur du Comité européen pour le rapprochement de l'économie et de la culture (CEREC).
- membre du Centre européen des Fondations à Bruxelles.

Admical, par son expertise, a permis la création d'organismes de promotion du mécénat au Japon, en République Tchèque et au Liban.

ADMICAL

Président : Jacques Rigaud

Déléguée générale : Marianne Eshet

16, rue Girardon – 75018 Paris

Tél. 01 42 55 20 01 Fax : 01 42 55 71 32

contact@admical.org

www.admical.org

3.2 La Fondation de France

Lorsque la Fondation de France a été créée en 1969, la protection de l'environnement ne figurait pas dans les objectifs définis par ses statuts. Ce n'est qu'en 1997, à l'occasion de la révision de ses statuts que la Fondation a intégré l'environnement dans ses programmes.

Le président de la Fondation de France aime à rappeler que la Fondation « *a pour rôle d'intervenir localement, là où personne ne va, et à ouvrir des voies* ». Par ses initiatives la Fondation de France est très souvent amenée à expérimenter de nouvelles formes de solidarité. Elle intervient essentiellement dans les domaines de la solidarité et de la santé.

En 2000, la Fondation de France a créé en Amérique du Nord l'association « *Friends of Fondation de France* », reconnue par les autorités américaines comme « *Public Charity* », ce qui lui permet de bénéficier aux USA des déductions fiscales en vigueur les plus favorables.

➤ *Résultats financiers*

Le bilan des ressources des la Fondation de France en 2005 s'est élevé à 216,5 M € :

- dons (collectes et apports aux fondations sous égide) : 65,3 M €,
- legs et libéralités : 44,5 M €,
- revenus du patrimoine immobilier et financier : 87,3 M €,
- divers : 19,4 M €.

Il est à noter l'importance des produits financiers dans les ressources de la Fondation de France²⁴.

La répartition des dépenses par domaines d'actions a été, en 2005, la suivante :

- solidarité : 71,8%,
- recherche médicale : 16,1%,
- santé : 6,7%,
- culture : 3,8%,
- environnement : 1%,
- autres : 0,6%.

La part des budgets consacrée à l'environnement est particulièrement faible.

La Fondation de France intervient dans deux domaines distincts :

➤ *Les Fondations sous égide*

La Fondation de France héberge un certain nombre de « *Fondations sous égide* », en intervenant en qualité de gestionnaire de fonds et de conseiller financier. La Fondation de France n'intervient que peu dans la définition des programmes de ces fondations sous égide, dans la mesure où les fondateurs ont souvent définis leurs objectifs de façon précise.

²⁴ En 2005, le volume des placements financiers de la Fondation de France s'est élevé à 815,6 M €, contre 740,2 M € en 2004.

Fin 2006, la Fondation de France abritait 571 fondations sous égide, dont 55 créées par des entreprises. 12 d'entre elles sont dédiées exclusivement à l'environnement²⁵ (2 %) :

- 1981 : Conservatoire du littoral.
- 1984 : Denis Guichard (prix annuel pour récompenser des initiatives en faveur de l'environnement).
- 1985 : Debeaumont pour la nature (protection de la nature).
- 1986 : Aasbac (bien-être des animaux de compagnie).
- 1989 : Forêt méditerranéenne (protection de la forêt).
- 1990 : Héliotrope (utilisation de l'énergie solaire).
- 1990 : Odette Adeline (protection du monde animal).
- 1990 : Paul et Hélène Jourde (gestion du domaine de Branféré).
- 1990 : Pierre Sarazin (valorisation des métiers de l'agriculture).
- 1994 : Nature et découvertes (protection de la nature).
- 1998 : Marguerite Yourcenar (protection des paysages des Monts de Flandre).
- 2000 : Pour la forêt (protection de la forêt / initiative ONF).

Certaines fondations ne sont que de façon passagère sous égide de la Fondation de France, avant de se transformer en fondations d'entreprise (Fondation EDF) ou en fondations reconnues d'utilité publique (Fondation Nicolas Hulot).

De l'aveu des responsables de la Fondation de France, l'environnement est très peu prisé, jusqu'à présent, des donateurs ou des testateurs.

➤ *La collecte de fonds*

Par ailleurs, la Fondation de France lance des souscriptions pour soutenir de grandes causes. Là encore l'environnement ne fait pas recette, à tel point que la Fondation de France ne s'aventure plus actuellement à lancer des souscriptions sur les thématiques qui concernent l'écologie et le développement durable.

La mission de la Fondation est de « *collecter, gérer, redistribuer* ». En 2005, la Fondation de France a collecté 35 M € pour soutenir ses programmes. Elle a affecté 1,1 M €, en 2006, pour deux programmes concernant l'environnement, dans le cadre d'appels à projets :

- « *environnement sonores* »,
- « *ensemble pour gérer le territoire, concertation et médiation territoriale* »,
avec pour objectifs de prévenir ou résoudre les conflits environnementaux, aider le dialogue entre groupes locaux, encourager la gestion concertée des espaces sensibles.

Au préalable, la Fondation de France avait conduit deux autres programmes :

- *le développement des territoires en déshérence,*
- *la gestion des jardins familiaux.*

Dans le champ de l'environnement, la Fondation de France ne s'intéresse pas à la protection des milieux, de la faune ou de la flore. Elle privilégie systématiquement l'approche sociale et l'usage des territoires.

| |
|----------------------------|
| Fondation de France |
|----------------------------|

| |
|---------------------------|
| Président : Yves Sabouret |
|---------------------------|

²⁵ Certaines fondations sous égide non répertoriées dans la liste, peuvent intervenir à titre secondaire dans le champ de l'environnement (c'est le cas, par exemple, pour la Fondation Dexia Crédit Local ou la Fondation EDF).

Directeur général : Francis Charhon
40, avenue Hoche 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax : 01 44 21 31 01
www.fdf.org

3.3 L'Institut de France

L'Institut de France, créé en 1795, occupe l'ancien collège des Quatre-Nations, quai Conti à Paris. Il regroupe les cinq grandes Académies²⁶.

L'Institut a reçu, au fil des siècles, par legs ou donations de très nombreux biens immobiliers, la plupart prestigieux, ce qui fait de cette institution le deuxième propriétaire foncier de France après l'Etat. Il est, à ce titre, bénéficiaire de multiples formes de mécénat.

➤ Le patrimoine de l'Institut de France.

- Le duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe, fait don en 1886 du domaine de Chantilly à l'Institut (château, bois, terres, pièces d'eau, immeubles, œuvres d'art, bibliothèque...). L'entretien du domaine s'est effectuée au cours des années grâce à de nombreux mécènes. La restauration du domaine de Chantilly est actuellement financée par une Fondation créée par le prince Karim Aga Khan, pour une durée de 20 ans. La mise en œuvre du programme de restauration est conduite par un GIP, « *Initiative pour un Développement durable de Chantilly* »²⁷.
- La villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes) dont les décors sont inspirés de la Grèce antique, a été léguée à l'Institut par Théodore Reinach. Les aménagements ont été effectués grâce à des mécènes et notamment au mécénat d'entreprise.
- Donation par Edouard André et Nélie Jacquemart d'un hôtel particulier du XIX^e, boulevard Haussmann à Paris, avec son mobilier, ses collections et ses œuvres d'art. L'Hôtel abrite actuellement le musée Jacquemart-André.
- Abbaye royale de Chaalis : le château et le domaine sont légués à l'Institut par Nélie Jacquemart, en 1912.
- Hôtel Dosne-Thiers, place Saint-Georges à Paris, légué à l'Institut par Félicie Dosne, affecté à la création d'une bibliothèque d'histoire moderne, constitué à partir de la collection particulière d'Adolphe Thiers, et enrichie par de nombreux legs et donations.
- Villa Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat, léguée à l'Académie des Beaux-Arts, en 1934, avec ses collections.
- Château d'Abbadia, légué à l'Académie des sciences, en 1895, par Antoine d'Abbadie. Restauration avec le concours de mécènes.
- Manoir de Kerazan, situé entre Pont-l'Abbé et Loctudy (Finistère), légué à l'Institut par Joseph Astor, avec la collection de peintures du donateur. Restauration avec le concours de mécènes.
- Le château de Langeais, bâti au XV^e siècle, donné à l'Institut par Jacques Siegfried. Restaurations en cours.
- Paul Marmottan lègue à l'Académie des Beaux-Arts, en 1932, un ancien pavillon de chasse devenu hôtel particulier, situé entre le jardin du Ranelagh et le bois de Boulogne, devenu le musée Marmottan qui contient la plus importante collection de peintures de Claude Monet au monde (legs de son fils, Michel Monet). Paul Marmottan lègue, dans des conditions identiques à l'Académie l'Hôtel de Boulogne qui abrite la Bibliothèque Marmottan.
- En 1966, Michel Monet lègue à l'Académie des Beaux-Arts, la maison et les jardins de Claude Monet à Giverny, ainsi que certaines de ses œuvres et les collections de tableaux acquises par le peintre.
- Legs de la maison de Louis Pasteur, dans le Jura, à l'Académie des Sciences.

²⁶ Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts, Académie de sciences morales et politiques.

²⁷ qui regroupe l'Etat, l'Institut de France, *The Aga Khan Cultural Services*, France Galop, le conseil général de l'Oise, la communauté de communes de l'aire Cantilienne, la ville de Chantilly.

- Donation d'André Bussinger du château de Braux-Sainte-Cohière, en Champagne, à l'Institut.
- Don d'un hôtel particulier situé Queen's Gate, à Londres, à l'Institut, par Edmond de Rothschild, transformé en Institut de France à Londres.
- Le duc et la duchesse de Castries font don, en 1985, à l'Académie française du château de Castries, situé à proximité de Montpellier.

Depuis quelques décennies, les dons et legs de cette nature sont devenus exceptionnels en raison d'une offre qui se raréfie et d'une plus grande vigilance de l'Institut qui exige désormais que les donations de biens immobiliers soient accompagnées des moyens financiers correspondants à leur entretien.

La Bibliothèque Mazarine, quai Conti, est une des bibliothèques françaises les plus riches en manuscrits médiévaux, incunables et livres anciens. La Bibliothèque de l'Institut et la Bibliothèque Mazarine comptent à elles deux près de 2 millions de volumes. L'essentiel des fonds provient de dons ou de legs : legs Antoine Moriau, Lovenjoul, Madeleine et Francis Ambrière...

➤ *Les fondations sous égide*

L'Institut abrite plus de 1 000 fondations, la très grande majorité d'entre elles sont des fondations dues à des initiatives privées. Ces fondations sous égide sont gérées par les services financiers de l'Institut, dans le respect des clauses imposées par les donateurs. Par son pouvoir d'attraction, l'Institut est devenu un acteur majeur du développement du mécénat. Les activités des fondations sous égide sont diverses. La très grande majorité d'entre elles concernent la recherche médicale, la solidarité, la recherche scientifique, le soutien à la création littéraire ou artistique...

On compte très peu de fondations abritées dédiées à l'environnement, thème peu retenu par les particuliers. Parmi celles-ci :

- Fondation Botiaux-Dulac pour la protection animale et la protection de l'avifaune en particulier.
- Fondation Simone et Cino del Duca, qui s'intéresse à la mise en valeur et l'enrichissement du milieu naturel.
- Fondation Yves Rocher qui se consacre à des actions d'éducation et de sensibilisation au monde végétal.
- Fondation Avenir-Finance qui s'intéresse à la préservation de la ressource en eau et à la protection de l'environnement.

Ces fondations attribuent des prix ou des bourses à des chercheurs, artistes, écrivains... La plupart du temps, les jurys sont composés de membres des différentes Académies, avant d'être soumis à la ratification des comités d'orientation des fondations. Le montant des prix attribué est souvent élevé.

- L'Académie française décerne, chaque année, environ 300 prix parmi lesquels les grands prix de la littérature, du roman, du théâtre, de poésie, d'histoire, de philosophie, de la francophonie... En 2005, le montant des prix attribués s'est élevé à plus de 8 M €.
- L'Académie des inscriptions et belles-lettres attribue des prix et récompense des publications.
- L'Académie des sciences encourage les chercheurs par l'attribution de prix : 34 grands prix de 7 500 à 76 250 €, auxquels il faut ajouter 25 autres prix.

- L'Académie des beaux-arts décerne un certain nombre de prix richement dotés et organise des concours dans les différentes disciplines artistiques. Elle gère également nombre de musées au travers de fondations culturelles : musée Marmottan à Paris, bibliothèque Marmottan à Boulogne-sur-Seine, musée Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean Cap-Ferrat, maison de Claude Monet à Giverny...
- L'Académie des sciences morales et politiques attribue chaque année des prix aux livres, thèses de doctorat ou actions qui lui semblent dignes d'être distingués. Ces prix ont été créés au fil du temps par de généreux donateurs qui ont permis à l'Académie de jouer pleinement son rôle. Parmi les prix figurent : le Prix Edouard Bonnefous (environnement), le Prix Charles Aubert (histoire et droit), le Prix Louis Cros (éducation)...

L'Institut de France et les Académies font preuve de la plus grande discrétion pour ce qui concerne dons, legs et mécénat. Aucune publicité n'est faite auprès des notaires, aucune démarche n'est entreprise pour encourager la générosité publique.

L'Institut ne s'est jamais trouvé en position de demandeur. Il accueille ceux qui le sollicitent, écoute, reçoit les libéralités qui lui sont proposées, héberge les fondations qui souhaitent se créer sous son égide.

Ce positionnement, pour compréhensible qu'il soit, pose deux questions :

- l'attitude passive et bienveillante de l'Institut et des Académies, a pour résultat que la générosité ne profite que de façon marginale à l'environnement, thème d'importance majeure pour nos concitoyens.
- très peu d'entreprises se tournent vers l'Institut, alors que le prestige de l'institution pourrait constituer un atout pour les mécènes : composition des jurys, garanties scientifiques, qualité des publications, réceptions quai Conti...

Institut de France

Bureau des Fondations

Eric Peuchot, responsable du mécénat

23 quai Conti 75270 Paris cedex 6

T. 01 44 41 43 35 Fax : 01 44 41 44 30

fondations@institut-de-france.fr

3.4 Le Centre français des fondations

Le Centre français des fondations (CFF) a pour mission de regrouper les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations d'entreprise et les fondations abritées.

Les missions du Centre français des fondations sont les suivantes :

- mettre à disposition des fondations une plate-forme d'échanges et de mise en commun d'expériences pour constituer un réseau d'expertise, au moyen de réunions, de conférences, d'ateliers et de visites d'études,
- développer l'information sur les fondations auprès de tous les publics par la constitution de fonds documentaires, la réalisation d'enquêtes, d'études et de répertoires,
- apporter des conseils pour accompagner la création et le développement des fondations.
- représenter les intérêts communs des fondations françaises auprès des pouvoirs publics et de toutes les institutions nationales, européennes ou internationales concernées.

120 fondations adhéraient, en 2007, au Centre français des fondations.

Le site Internet du CFF propose différentes rubriques d'information :

- renseignements pratiques pour la création et le fonctionnement d'une fondation,
- comptes rendus de colloques, études, articles...,
- outils juridiques et fiscaux,
- lettre d'information du CFF, évènements...

Le CFF est domicilié à la Fondation de France.

Centre français des fondations

40, avenue Hoche

75008 Paris

Tél. 01 44 21 31 27 Fax : 01 44 21 31 01

info@centre-francais-fondations.org

www.centre-francais-fondations.org

4 LE POIDS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Les associations sont devenues des acteurs majeurs de la vie sociale en France. On en compte 243 000 pour le sport, 200 000 qui travaillent dans le champ de la culture, 200 000 dans le secteur des loisirs...

Le secteur associatif représente :

- 1 000 000 d'associations,
- 70 000 associations créées chaque année (beaucoup disparaissent dans le même temps),
- budget annuel cumulé : 60 milliards €,
- 12 millions de bénévoles,
- 1,6 million de salariés (5 % des salariés en France),
- 150 000 associations ont des salariés,
- 40 000 associations emploient plus de 10 salariés,
- 600 000 salariés travaillent pour la santé et le secteur social.

Ressources financières des associations

La majorité des ressources des associations est d'origine publique. Contrairement à une idée reçue, les subventions publiques n'ont pas diminuées en volume au cours des 5 dernières années. La répartition en est différente. Entre 2000 et 2005 :

- la part de l'Etat a diminué de 5 %,
- la part des conseils généraux a augmenté de 25 %,
- la part des conseils régionaux a augmenté de 35 %.

Poids financier du secteur associatif par secteur d'activité :

- sport : 243,1 M €,
- culture : 204,6 M €,
- loisirs et vie sociale : 195,8 M €,
- chasse et pêche : 22 M €,
- défense de l'environnement : 18,7 M €.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

- subventions des collectivités publiques : 51 %,
- activités privées : 32 %,
- cotisations : 12 %,
- dons : 5 %.

92 % des associations ont un budget inférieur à 7 500 € / an.

5 LE POINT DE VUE DE CHEFS D'ENTREPRISES

5.1 Le point de vue de Philippe Laget²⁸

Directeur du développement durable du groupe Société générale :

« Le développement durable sera l'un des thèmes du débat pour les prochaines échéances électorales. Or, force est de constater les accès de faiblesse des Etats et institutions : baisse de crédibilité des hommes politiques, gestion souvent impécunieuse des deniers publics, dysfonctionnements de la régulation mondiale...

Dans ces conditions, les entreprises, particulièrement les multinationales, porteuses de la puissante mondialisation, apparaissent comme les rares acteurs capables d'avoir un impact sur le cours des choses. Même si ce n'est pas leur finalité que de résoudre les maux de la terre, les entreprises, dont les profits et les capacités d'influence sont croissants, sont en devoir vis-à-vis du progrès.

Elles n'agiront pas par générosité, puisque la morale ne fait pas partie de leur univers. Mais bien par égoïsme naturel. Car une entreprise ne peut pas se développer dans des environnements dégradés. Il est de son intérêt de se préoccuper du milieu où elle opère et de s'assurer que la façon dont elle conduit ses affaires, non seulement ne cause pas de préjudice plus ou moins directs (c'est l'approche défensive du développement durable, basée sur les risques), mais surtout contribue au progrès économique et social.

Certes, les efforts de l'entreprise pour préserver le bien collectif butent sur des obstacles sérieux, tant le retour sur investissement est difficile à évaluer.

Les marchés, à la recherche d'une rentabilité à court terme, comprennent difficilement la pertinence des actions dont les impacts sont à long terme. Comme il serait utopique d'imaginer de changer les règles des marchés financiers, les entreprises qui se voudront durables vont devoir déployer des trésors d'imagination pour jouer intelligemment ce double jeu. Même s'il est difficile d'échanger une espérance de surcroît de rentabilité à long terme contre une moindre rentabilité à court terme, beaucoup de facteurs poussent à la gestion dans la durée.

Les investissements dans l'industrie sont de plus en plus lourds et nécessitent des durées d'amortissement qui dépassent parfois la vie active des décideurs. Les provisions pour passifs sociaux et environnementaux peuvent atteindre des dizaines d'années. Désormais, les démographes et prospectivistes commencent à travailler avec les stratégies d'entreprises.

Qui considère encore les programmes de formation comme une dépense qui plombe l'exercice, alors qu'il s'agit d'un investissement indispensable aux performances futures des collaborateurs ? Idem pour les investissements en recherche et développement, que le marché sait désormais correctement valoriser, non pas selon leur niveau absolu, mais via la qualité du processus d'innovation dans l'entreprise.

Le développement durable demande la réconciliation de l'actionnaire avec le citoyen. C'est à l'entreprise de convaincre ses propriétaires, dont elle recherche la fidélité, que les investissements en question jouent pour sa pérennité et sa rentabilité à long terme.

L'entreprise ne peut se contenter d'attendre les réglementations, l'expérience montre qu'anticiper les contraintes est gagnant. Les entreprises agiles savent comment les transformer en opportunités et faire du développement durable un facteur de différenciation.

Le développement durable, c'est plus de chiffre d'affaires. D'abord, par une politique commerciale orientée client et basée sur la transparence, le dialogue, la recherche de solutions gagnantes gagnantes. Sans confiance dans la durée, pas de fidélisation, pas de commerce. Ensuite, par le développement de produits et services innovants qui maîtrisent

²⁸ Le Monde, jeudi 16 novembre 2006.

leurs externalités. Le potentiel des écotecnologies est considérable et l'appétit des consommateurs pour des produits durables est croissant. Quoi de plus motivant que de contribuer au progrès social par le développement économique des populations défavorisées et conquérir ainsi de nouveaux marchés ? Au moins 80 % de la population mondiale n'a pas accès aux services financiers : quel challenge pour les banques et la microfinance !

Le développement durable, c'est favoriser l'innovation et l'esprit entrepreneurial des équipes par une politique sociale qui encourage la diversité et le développement personnel. C'est augmenter l'attractivité de l'employeur : à rémunérations comparables, les jeunes talents privilégieront les entreprises qui donnent du sens au travail. Le développement durable, c'est enfin moins de frais généraux non stratégiques : la diminution des coûts et les réductions des impacts environnementaux vont de pair.

On le voit, rien de tout cela n'a trait à la philanthropie. Les entreprises ont trois bonnes raisons de s'engager davantage : parce qu'elles peuvent changer les choses, parce que la société le leur demande, parce que c'est leur intérêt bien compris ».

5.2 L'engagement de la banque HSBC pour combattre le réchauffement climatique

Le 30 mai 2007, le géant financier britannique HSBC a décidé d'affecter 100 millions de dollars (74,5 M €) d'investissement, au cours des cinq années à venir, pour combattre le réchauffement climatique²⁹.

Cette somme sera répartie entre quatre ONG écologiques internationales : WWF, *Climate Group*, *Earthwath Institute*, *Smithsonian Tropical Research Institute*).

En outre, son plan d'investissement de 100 millions de dollars s'accompagne d'un plan de formation de ses 312 000 salariés. Ceux-ci seront encouragés à se consacrer, sur leur temps de travail, à des projets écologiques. L'objectif de la banque est de recruter parmi eux 2 000 « *experts climat* », qui se mettront à la disposition des scientifiques mondiaux pour conduire des recherches³⁰.

« Notre responsabilité est de gagner de l'argent pour payer nos salariés, régler l'impôt aux gouvernements et servir des dividendes à nos actionnaires. Elle est aussi d'avoir une action responsable envers la société.

On ne changera les choses qu'avec l'implication combinée des entreprises, des Etats et des individus ».

John Williams
Directeur de l'environnement HSBC

²⁹ En 2006, le bénéfice de HSBC a été de 12 milliards €.

³⁰ Anne Michel, *Le Monde*, 1^{er} juin 2007.

6 POINTS DE REPÈRES

Textes juridiques

Textes généraux

- Article 238 bis du code général des impôts
- Loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat
- Arrêté du 6 janvier 1989 (définition du mécénat)
- Loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 sur la création des fondations d'entreprises
- Décret du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi du 4 juillet 1990
- Circulaire d'application du ministère de l'Intérieur du 17 octobre 1991
- Loi du 24 juin 1996
- Instruction fiscale du 26 avril 2000 qui précise la différence entre mécénat et parrainage
- Loi de Finances 2000 (reconnaissance de la légitimité des contreparties de l'acte de mécénat)
- Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques
- Loi sur les musées de France n° 2002-5 du 4 janvier 2002 qui intègre plusieurs modifications sur le statut des fondations d'entreprise
- Loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (dite loi Aillagon)

Textes concernant la Fondation du patrimoine

- Loi n° 96-590 du 2 juillet 1996 relative à la Fondation du patrimoine
- Article 13 de la loi de finances pour 2003 (n° 2002-1575 du 30 décembre 2002)
- Décret n° 2004-868 du 26 août 2004 portant affectation d'une fraction du produit des successions en déshérence appréhendées par l'Etat à la Fondation du patrimoine

Références bibliographiques

- *Répertoire du mécénat d'entreprise 2007*, ADMICAL, octobre 2006
- *Guide juridique et fiscal du mécénat et des fondations à l'usage des entreprises et des entrepreneurs*, ADMICAL, avril 2005
- *Ce qui motive les entreprises mécènes*, Virginie Seghers, Editions Autrement, 2007
- Actes du colloque « Le mécénat, acteur du développement culturel et artistique », Royaumont, 3 et 4 février 2006, ministère de la Culture et de la communication